



MUNICIPALES AJACCIO  
LAURENT MARCANGELI

# APPUYÉ SUR SON BILAN

P5 À 7

1,60€



PATRIMOINE  
**LA FONDATION**  
A 20 ANS  
P26

BATTÌ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4  
MUNICIPALES P8 • JACQUES FUSINA P10  
ANNONCES LÉGALES P11 • BRÈVES P24  
CARNET DE BORD P28 • AGENDA P30



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

SOUS-PRÉFÊTE HARCELÉE EN CORSE!

VOTRE PLACE, MADAME, EST SOUS LE PRÉFET!



VERGOGNA!

Batti

## SOMMAIRE

## OPINIONS

LAURENT MARCANGELI **APPUYÉ SUR SON BILAN**

P4

P5

MUNICIPALES **LE CHARME DISCRET DE LA MACRONIE**

P8

MUNICIPALES **AJACCIO CITOYEN**

P9

LA CHRONIQUE DE JACQUES FUSINA

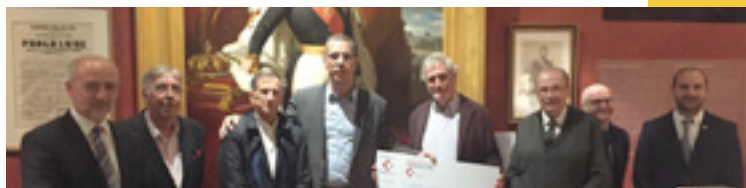
P10

ANNONCES LÉGALES

P11

EN BREF ET EN CHIFFRES

P24

PATRIMOINE **LA FONDATION A 20 ANS**

P26

POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

P28

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

P30

## Avà basta!

Torna una vita cacciata da una manu assassina. Ma, ùn si tratta micca quì di maffia o di banditisimu. Piuttostu di bistialità, di scimità. Calchì ghjornu fà, in Corti, un omu di mancu 40 anni, cunsighjeru municipali di ssa cità, hè statu tombu ind'i muri d'una discoteca, vittima d'un tiru d'arma à focu. Podassi dopu una lita. Un drama chì hà scuzzulatu tutta una pupulazioni è chì ci ni ramenta un altru, par disgrazia, ind'a listessa cità una decina d'anni fà: quillu chì avia toccu un ghjovanu studianti di l'Università. È sempri cù ssi pistoli maladetti à mezu. A Corsica hè sempri a prima regioni di Francia in tarmini d'armi par abitanti, cù un nivellu chì si pò paragnà, in prupurzioni, à quillu di u statu di u Texas, in America. S'ellu ùn si tratta micca di stigmatizà tutti quilli chì t'ani un fucili o altru nant'à l'isula, com'è i cacciadori, u fattu si stà chì certi, chì t'ani pocu è micca ciarbellu, u sanguì troppu caldu, o u bisognu di cumpensà una mancanza di virilità, si credini, soca, à l'epica di Far West. S'ellu si pudaria avanzà un argumentu «culturali», ferma cumpliatu di truvà una spiegazioni pà l'attrattività d'una parti di u populu corsu pà l'armi, cù frà altru una ghjuventù abbastanza persa è in cerca di punti cardinali. Forsa dinò chì certi parenti, pà dilla franca è chjara, ani fiascatu l'educazioni di i so fighjoli. Si pudaria metta una mansa d'ipotesi à buleghju, ma un affari hè sicuru: pienghjini torna parenti è amichi chì ùn vidarani più vultà un omu ch'elli tiniani cusì caru. S'ellu si metti sempri u ditu nant'à l'affari ghjunti da u fora chì poni culpiscia a sucità corsa, ci vularia, dinò, à pighjacci in manu è à trattà prublemi chì sò bè «nustrali». È fà chì dramì simuli ùn accadessini più, ricusendu, com'è pà tant'altri sughjetti, a fatalità. ■ Santu CASANOVA

## ESC IN AJACCIO

TUTTU AÈ CALMU,  
MME LA RECTRICE  
SI SENTI BULÀ I MOSCHI



## ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

Directeur de la publication – Rédacteur en chef : Paul Aurelli (06 86 69 70 99)  
journal@icn-presse.corsica

## BUREAU D'AJACCIO &amp; RÉDACTION

• Chef d'édition Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr  
• 1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA 1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi Tél. 04 95 32 04 40  
• Annonces légales Albert Tapiero Tél. 04 95 32 89 92  
• 1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

## CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia, Tél. 04 95 32 89 95  
Société locataire-gérante des titres et marques – Principaux associés : PA, AG, JFA, GA, PLO.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia  
CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR • Alliance de la presse d'information générale  
Fondateur Louis Rioni



## H U M E U R

12

Qu'il soit mesure du temps, symbole religieux ou porteur de croyances magiques ou maléfiques, ce nombre ne laisse pas indifférent. Et en ce début d'année 2020, le 12 persiste.

Le 12 questionne quand le 29 janvier dernier l'Académie des César nomme *J'accuse* de Roman Polanski, film vu par 1,5 million de spectateurs, dans 12 catégories. L'annonce de l'instance -qui ne doit pas avoir de positions morales pour son président- relance la polémique qui ne pourra cesser puisque la prescription empêche la justice d'agir et impacte certainement les 12 femmes qui accusent le réalisateur d'agression sexuelle ou de viol.

Le 12 émeut quand le gouvernement refuse d'allonger, à ce nombre, les jours du congé de «deuil d'un enfant». La ministre du Travail fait marche arrière et reconnaît l'erreur gouvernementale mais ce 12 indigné, car l'humanité et la décence ont du mal à trouver leur place dans des décisions mal réfléchies ou dans les paroles de ceux-là qui déclarent qu'augmenter la durée de ce congé ne compensera pas le traumatisme et de ceux-ci qui parlent d'achat de générosité à bon prix sur le dos des entreprises.

Le 12 devient quête quand il se fait milliards d'euros à trouver d'ici 3 mois par les partenaires sociaux afin de proposer un compromis à la réforme des retraites engagée par le gouvernement.

Le 12 se fait coups de minuit sonnés le 31 janvier, à Bruxelles (23 heures à Londres) pour annoncer que le Royaume-Uni quitte officiellement l'Union européenne. Désormais, place aux futurs accords commerciaux avec des négociations qui s'annoncent aussi titanesques que les 12 travaux d'Hercule.

Et enfin que dire du coronavirus qui a conduit la Chine à construire un hôpital en moins de 12 jours pour tenter de limiter son épidémie ? Rien, sinon que les chercheurs tentent d'y faire face, que les complotistes recherchent l'armée des douze singes impliquée dans la propagation de ce virus, que les cinéphiles peuvent revoir ce film aux nombreuses récompenses sans souffrir aucune polémique. ■ **Dominique PIETRI**

## IL FALLAIT LE DIRE

« À un moment donné il faudrait que le ridicule finisse par tuer. »

**Jean-Christophe Lagarde**, député de Seine-Saint-Denis et chef de file des députés UDI-AGIR à l'Assemblée Nationale, a, le 4 février sur LCP, résumé ainsi sa position à propos de la guerre d'amendements menée par l'opposition lors du débat sur la réforme des retraites. La capacité plus que limitée de la majorité et du gouvernement à entendre la fronde qui bouleverse le paysage politique et social depuis bientôt trois mois n'a donc d'égale que leur considération pour le travail parlementaire. On ose espérer que le digne homme parlait au figuré et que nul souhait de voir expirer les députés opposés au projet ne sous-tendait ses propos. On le souhaite d'ailleurs aussi pour lui : beaucoup de ministres et députés, lui le premier, ne seraient pas à l'abri d'un coup de faux prématuré si d'aventure ses vœux étaient exaucés de façon littérale. ■ **EP**

## LIBERTÉ GLORIA À TÈ, SIBETH!

**À chacun sa pépite.** Le QSG a Kylian Mbappé. Le gouvernement de M. Philippe a Sibeth Ndiaye. Sans toutefois parvenir à convaincre l'opinion qu'il est en possession de l'égal du diamant Hope. Il en est même - jaloux à n'en point douter - pour dire, sans citer les sources de leur expertise, qu'il ne s'agirait que d'un zircon. Au prétexte que Sibeth arbore volontiers les couleurs d'un psittacidé en parure de rut, certains voient en elle un écho animé de la voix de son maître. Monumentale erreur! Sibeth est. Il lui arrive donc, comme à tout un chacun, de «*penser de ses propres ailes*». Ainsi, invitée de Jean-Jacques Bourdin (26/1/2020) sur BFMTV elle a révélé que «*La retraite est un moment d'angoisse. On sait qu'il y a beaucoup de crises cardiaques, de maladies qui surviennent, notamment chez les hommes, quand on arrête l'activité, parce qu'en quelque sorte, il y a un petit vide qui se crée.*» Buzz dans le Landerneau politique et médical! Où sont ses communications aux Entretiens de Bichat? Ses travaux au Mount Sinai Hospital, à la Mayo Clinic? Force est d'admettre: ils n'existent pas. Pour autant, faut-il apprendre aux sceptiques que Pasteur n'était pas médecin? Seriner que les maladies rares ne sont que des maladies méconnues? Oui, la peur peut être à la base de diverses manifestations pathologiques. La plus commune, mais non la moins socialement redoutée, étant l'accélération du transit intestinal. Outre l'ictère de la nuit de noce ou l'ictère du mur des Fédérés, il y a même, après *Le salaire de la peur*, la peur du salaire, en découvrant la fiche de paye caviardée de retenues diverses. Et maintenant, la peur de la retraite, responsable d'un taux de létalité préoccupant.

Gloria a tè, Sibeth, qui viens de tirer la sonnette d'alarme! Avant de condamner sa déclaration, il serait bon d'entreprendre une étude clinique et statistique. Si, au même titre que diabète, troubles du métabolisme des lipides, éthylo-tabagisme, malbouffe, sédentarité, obésité, pollution de l'air et pesticides, la peur de la retraite venait potentialiser le stress d'une vie trépidante, il y aurait alors tout lieu de l'ajouter à la liste des facteurs de risques de l'infarctus du myocarde, de l'HTA, des pathologies cardio-respiratoires et des cancers du sein et de la vessie. Une loi devrait, sans attendre, imposer la suppression de toute retraite pour les sujets porteurs de tels risques. À l'heure où se pose, avec une cruelle acuité, le financement des retraites des sujets non tarés, M. Darmanin, avant de s'en aller orner les pelouses de Tourcoing, pourrait en un tour de main calculer les retombées financières du maintien au travail ad vitam eternam des angoissés chroniques. Dans l'attente, frères humains, éternels pendouillés aux bretelles de l'espérance, prions avec François (Villon, pas Fillon!) que Dieu, par l'intermédiaire de la grande prêtresse Belloubet, nous veuille absoudre de nos blasphèmes. ■ **Paulu-Santu MUSÉ-PUGLIESI**

LAURENT MARCANGELI

# APPUYÉ SUR SON BILAN

À la tête d'une liste d'ouverture, le maire sortant et leader de la démarche Ajaccio ! Le Mouvement se présente pour un second mandat.

Sous la bannière « Fiers d'être Ajacciens », il porte un projet dont les 3 axes principaux sont l'environnement, l'humain et l'identité.

Propos recueillis par J. CASANOVA





Photo Ajaccio Le Mouvement

**Découragés par la multiplication des responsabilités qui leur incombent, beaucoup de maires ont choisi de ne pas se représenter. Ce n'est pas votre cas...**

Je ne me sens pas découragé. Après tout, je ne suis maire que depuis 6 ans et ce que je fais ici me passionne. Je me suis toutefois posé la question car ce n'est pas une automaticité, mais j'ai fait mon examen de conscience et j'ai encore l'énergie. Et surtout, je veux poursuivre un certain nombre de projets et en mettre d'autres sur les rails.

**Quel bilan tirez vous de votre mandat?**

D'aucuns diraient que je devrais arriver devant les électeurs en disant que tout est bien, mais ce serait mentir et faire l'impasse sur un certain nombre de difficultés que nous n'avons pas été en mesure de régler, parce que nous n'avons pas eu le temps et parfois pas l'écoute de certains de nos partenaires. Mais le bilan est globalement positif. Des quartiers ont été totalement transformés du côté de l'est, et on a lourdement investi pour pouvoir améliorer la qualité de vie des Ajacciens. J'ai le sentiment d'avoir su fédérer un certain nombre d'énergies autour d'une vision ambitieuse de la ville d'Ajaccio. Mais il reste encore à travailler sur un certain nombre de choses et nous le savons. Après avoir fait beaucoup de choses pour l'est, nous voulons faire de 2020-2026 un mandat tourné vers le centre historique de la ville.

**En 2014, vous portiez une liste résolument ancrée à droite. Aujourd'hui, vous avez fait le choix d'une liste d'ouverture. Transcender partis et clivages traditionnels est-il désormais un passage obligé pour les élections locales voire une force supplémentaire?**

C'est mon analyse. Il s'est passé beaucoup de choses entre 2014 et aujourd'hui et pas seulement sur le terrain ajaccien. Il y a quand même eu une élection nationale qui est venue rompre complètement un ordre

*«Après avoir fait beaucoup de choses pour l'est, nous voulons faire de 2020-2026 un mandat tourné vers le centre historique de la ville»*

établi. Je demeure un homme de centre droit, je ne m'en suis jamais caché, mais j'ai pris ma distance avec la vie partisane. Néanmoins, sur cette liste il y a des gens qui demeurent des responsables encartés chez Les Républicains, et le représentant local de l'UDI. Il y a aussi les Bonapartistes qui me soutiennent. Mais c'est vrai que les bouleversements de la vie politique locale et nationale m'ont amené à aller chercher des femmes et des hommes qui soit n'avaient pas d'engagement dans un parti, soit en ont eu ou en ont encore dans des formations qui n'étaient pas de la droite et du centre. Le but, c'était de se reconnaître dans cette fierté ajaccienne et également d'avoir ce désir de servir une cause, celle de la capitale régionale, à travers une reconnaissance dans le bilan que nous avons à notre disposition, mais également dans l'ambition que nous voulons porter à travers notre projet qui est précis, complet, réalisable et crédible.

**Certains de vos adversaires, notamment les nationalistes, dénoncent une hausse des dépenses de personnel de la ville. Vous, au contraire, pointez des économies réalisées sur le train de vie de la mairie depuis votre arrivée aux responsabilités...**

Les chiffres sont consultables. Les dépenses générales de la ville d'Ajaccio étaient en 2014 supérieures de 600 000 € à aujourd'hui. Nous avons fait une économie de plus de 3 M€ sur les dépenses de train de vie de la mairie. Sur le personnel, on a renforcé là où il fallait renforcer. Nous avons été dans une gestion sereine et sérieuse des deniers publics. Mais je n'ai pas de leçons à recevoir de gens qui échouent partout où ils passent. Le dernier clan qui reste en Corse, ce sont les nationalistes. Aujourd'hui, la maison de cristal est une maison de plomb. Les agents de la Collectivité de Corse se plaignent de la manière dont les choses fonctionnent. Le songe du monde meilleur promis par l'élection de Gilles Simeoni s'est dissipé, et aujourd'hui les gens voient qu'il y a une volonté de mettre la main sur à peu près tout.

**Votre projet 2020-2026 met en avant l'environnement. Pour vous, c'est la priorité absolue de la prochaine mandature?**

Oui. Je ne viens pas de ce milieu au départ, mais aujourd'hui j'ai deux enfants. Je suis inquiet du devenir de notre planète, de notre environnement. Même si ce n'est pas la ville d'Ajaccio qui va changer la donne, je pense qu'il faut que chacun prenne sa part. Dans les aménagements

*« Il y a trop de gens qui souffrent sur notre territoire, qui ont des difficultés financières majeures, qui n'arrivent pas à se loger, qui ont des difficultés d'accès à l'emploi ou encore à la culture. »*

que nous devons réaliser pour l'avenir de cette ville et ses enfants, je crois qu'il faut que l'on mette cela en priorité. Notre génération sera jugée par rapport à cela, car nous savons ce qui se passe.

**Autre pan important de votre programme, l'humain et le social. Quels objectifs fixez-vous en la matière pour la prochaine mandature ?**

Continuer d'avancer sur la dimension sociale de notre projet intercommunal. Nous avons créé un Centre intercommunal d'action sociale avec les 10 communes de la Capa. Nous avons un bel outil qui fonctionne, mais il faut que l'on travaille davantage avec notre partenaire naturel qu'est la CdC car il y a trop de gens qui souffrent sur notre territoire, qui ont des difficultés financières majeures, qui n'arrivent pas à se loger, qui ont des difficultés d'accès à l'emploi ou encore à la culture.

**En novembre 2019, la ville a adopté son Plan local d'urbanisme. Or, on entend énormément de critiques sur ce document. Est-il à la hauteur des diverses attentes de développement et de préservation ?**

Nous avons eu le courage de faire un document d'urbanisme car j'avais promis aux Ajacciens et aux Ajacciennes que nous le ferions. Ce document n'est jamais parfait car il est contraint par toute une série de normes et de documents. Donc, on a fait avec ce qu'on avait au niveau de toute la littérature, notamment le Padduc, qui s'impose à nous. Et puis oui, c'est la vision politique que je veux avoir pour mon territoire qui a primé, à savoir une limitation des espaces constructibles. Cela n'a pas fait que des heureux. Des propriétaires terriens ont perdu leur droit de construire et m'en veulent certainement. Mais ceux-là on ne les cite pas, on cite plutôt des associations qui voudraient que plus rien ne se construise, que plus rien n'avance, voire même que l'on recule. Moi je suis porteur d'une idée: le développement encadré. Je souhaite que l'on continue de se développer intelligemment, en harmonie avec notre environnement, avec l'humain. Mais il ne faut surtout pas être dans une logique de régression.

**Les difficultés de circulation sont aussi au cœur de la campagne. Que prévoyez-vous de mettre en œuvre pour décongestionner le centre-ville qui étouffe sous les embouteillages ?**

Les embouteillages sont à la base de mécontentements compréhensibles de nos concitoyens et ont des effets sur la vie quotidienne de la commune. Nous avons un Plan de déplacements urbains qui a été voté à l'unanimité à la Capa et qui porte sur ces questions. Mais il y a également la nécessité, et cette campagne électorale doit être le moment de le faire, d'une véritable prise en compte au niveau régional du fait de l'agglomération ajaccienne, notamment au travers de nos infrastructures routières car, je le rappelle, si nous sommes aujourd'hui en difficulté pour rentrer et sortir de la ville tous les matins et tous les soirs, c'est parce que nous avons des réseaux qui ne sont pas adaptés. La CdC doit faire un effort d'investissement structurel sur la ville d'Ajaccio qui tarde à venir. Quant au stationnement, il y a aujourd'hui un projet qui est porté par la CCI et que nous soutenons, mais nous avons également le nôtre de créer un parking de 1000 places à l'hôpital lorsque celui-ci déménagera. Nous allons récupérer l'emprise de l'actuel parking, le densifier pour faire des places supplémentaires, et créer des liaisons par navettes qui permettront de desservir le centre-ville, tout cela dans une dynamique de redynamisation.

**À ce sujet, la désertification du centre-ville se fait de plus en plus sentir, et du côté des commerçants, de nombreuses voix s'élèvent pour interpeller les candidats sur ce phénomène...**

Plus loin qu'Ajaccio, la désertification des centres-villes est un phénomène mondial. Notre ville n'échappe pas à la donne. Elle s'en sort mieux que certaines, et moins bien que d'autres. Comment ne pas être sensible à cela ? J'entends parfois que nous avons baissé les bras pendant la mandature, c'est faux ! Quand on met 2400 m<sup>2</sup> de marché couvert où on va faire revenir des savoirs, c'est qu'on parie sur le centre-ville. De plus, pour le projet Action cœur de ville, qui a retenu Ajaccio parmi les premières villes pouvant bénéficier des accompagnements, il y a bien fallu que l'on propose des choses et que l'on monte à Paris pour convaincre du bien fondé de cette démarche.

**Evènement marquant, la citadelle a été rendue à la ville d'Ajaccio en juillet dernier. Quel avenir pour ce lieu hautement symbolique ?**

Cet établissement a été fermé aux Ajacciens, a été construit contre eux. Il faut rompre ce lien de défiance entre cet espace et la ville avec des accès, des espaces publics, de l'activité économique et culturelle pour permettre à ce lieu de devenir un endroit emblématique de la ville, où il se passe des choses. Tout cela dans le cadre d'une concertation que l'on voudra la plus transparente possible avec les habitants et les porteurs de projet. ■

*« Moi je suis porteur d'une idée : le développement encadré »*



Photo Ajaccio Le Mouvement

## LE CHARME DISCRET DE LA MACRONIE

**Fait notable, en Corse, le parti créé par Emmanuel Macron n'a investi ni soutenu aucun candidat aux élections municipales.**

**Mais s'ils n'arborent pas ostensiblement d'étiquette, comme ils ont pu le faire dans d'autres scrutins, les marcheurs ne sont pas pour autant absents de ce scrutin**

« Paris vaut bien une messe » aurait dit (ou pas) Henri IV. Quelques siècles plus tard, la question de la laïcité, régulièrement ravivée, fait débat. Lorsqu'elle n'est pas tranchée, dans le vif, par des représentants des compagnies républicaines de sécurité, délogeant manu militari des manifestants de l'église où ils avaient cru trouver refuge. N'est pas Esmeralda qui veut. Mais la question qui, depuis quelques semaines, taraude régulièrement analystes et éditorialistes, tant dans la presse nationale que régionale, est de savoir si cette fois Paris ne va pas surtout valoir une veste au parti d'Emmanuel Macron. Les récents sondages le laissent augurer, le candidat aux municipales investi par LREM, Benjamin Griveaux, n'arrivant au mieux qu'en troisième position, y compris dans l'hypothèse d'une alliance au second tour avec Cédric Villani, entré en dissidence. Si la France, quoi que puissent en penser certains, ne se résume pas à Paris, une défaite du candidat de la majorité présidentielle dans la capitale serait malgré tout une claque. A fortiori si on considère que lors de la présidentielle de 2017, les électeurs parisiens, très mobilisés à en juger par les taux de participation supérieurs à la moyenne nationale\*, avaient d'emblée accordé leur faveur au candidat Macron.

Par ailleurs, si le parti de la majorité présidentielle qui affiche l'ambition, avec ce scrutin, de renforcer son ancrage dans « les territoires », il semble qu'il lui sera difficile de renouer avec les succès remportés lors des présidentielles et des législatives. Peut-être l'effet des nombreuses « erreurs de communication » de ces derniers mois, qui sait ? En outre, quoique jeune, le mouvement connaît déjà des divisions. Outre Paris, dans d'autres grandes villes, où les nuances politiques des candidats seront tout à fait identifiables, telles que Strasbourg, Lyon ou Metz, LREM semble en fâcheuse posture ; lorsqu'il ne se voit pas contraint de jeter l'éponge, comme à Athis-Mons, dans l'Essonne. Et l'argument du « seul vrai rempart contre le FN », brandi dans certaines communes, semble ne plus vraiment faire recette.

Mais s'il y a une région où La République en marche pourra toujours se targuer de n'avoir essuyé aucun revers lors de ces municipales 2020, c'est bien la Corse. Et pour cause : bien qu'elle y compte quelques fidèles, à commencer par le maire sortant de Bonifacio, Jean-Charles Orsucci, elle n'y compte, pour ce scrutin, aucun candidat dûment labellisé comme c'était pourtant le cas à l'occasion des territoriales puis des législatives. Pas d'investiture, donc, ni même de soutien. Il est vrai que les candidats ne se sont absolument pas bousculés au portillon pour les réclamer, expliquant que ce choix apparaissait comme le plus « logique » compte tenu de la situation politique locale. Toujours marcheurs, oui... mais à pas comptés, semble-t-il. Il est vrai, cela dit, qu'à la page 82 de son vademecum à l'usage des candidats marcheurs, le mouvement a vanté les vertus du non-dit, estimant que dans les communes où LREM « sous-performe », faire campagne sous une autre étiquette serait nettement préférable. Or pour ce qui est de sous-performer, en Corse, la macronie détient déjà une certaine expérience : 15 074 voix et 12,67% des suffrages aux territoriales de 2017, quatre candidats défaits sur les quatre circonscriptions de l'île aux législatives de cette même année et une troisième place pour la liste Renaissance lors des élections européennes de 2019, à plus de 6 points derrière la liste Europe écologie et plus de 12 points derrière la liste du FN. Quand ça veut pas... On comprend mieux dès lors tout l'intérêt qu'il peut y avoir à se revendiquer comme l'instigateur d'une situation qui a toutes les chances de vous dépasser.

Il est vrai, cela étant, que les élections municipales, peut-être tout particulièrement en Corse, sont avant tout une affaire de personnalité et d'ancrage des candidats dans leur localité, bien plus que d'une question étiquette, fût-elle encombrante.

Et puis, s'ils ne sont pas sur le devant de la scène – ou en tête de gondole ? – les marcheurs ne seront pas pour autant absents de cette élection. Outre Jean-Charles Orsucci qui briguera un nouveau mandat, certains ont intégré d'autres listes ou fait part de leur soutien à des candidats d'autres mouvances. Élu LREM à la Collectivité de Corse et candidat sous cette étiquette aux législatives, François Orlandi a pris position en faveur de Jean-Sébastien de Casalta, l'un des candidats de gauche à la mairie de Bastia. À Ajaccio, le maire sortant Laurent Marcangeli accueille une nouvelle venue mais pour autant « fière d'être ajaccienne », responsable locale LREM de l'engagement citoyen, de la communication du lien avec les élus\*. Si l'ostentation n'est pas de mise, il ne faudrait pas pour autant confondre discrétion et absence. ■ EM

\*83,85% puis 78,49% à Paris contre 77,77% et 74,56% en France entière

\*C'est en tout cas ce qu'indiquait le site de Corse En Marche !, qui gagnerait sans doute à être mis à jour puisqu'il présentait, au moment de boucler cette édition, André Caffarelli comme le référent local du mouvement, bien qu'il ait été depuis plusieurs mois remplacé par Marie Luccioni.





AJACCIO CITOYEN

# PARTIS POUR SE FAIRE ÉCOUTER



**Pas de lancement de campagne en grande pompe, le mardi 4 février, pour la dernière en date des listes ajacciennes, mais une présentation devant la mairie, par volonté de marquer que «la Casa cumuna est la maison de tous».**

La voix est aussi calme et le sourire aussi tranquille que le discours est déterminé: Patricia Curcio entend bien souligner tout ce qui fait la singularité de la liste qu'elle mène. À commencer par le fait que, bien que seule tête de liste féminine de ces municipales ajacciennes, elle ne le doit qu'à l'obligation légale pour chaque liste de désigner un leader. Pour elle, «De la 1<sup>re</sup> à la dernière place, toutes ont exactement la même importance». Une approche égalitaire qui s'explique par l'engagement «bien ancré à gauche» de la liste, où nombreux sont les syndicalistes, et dont tous les membres sont des salariés. «Ni avocat, ni médecin: nous sommes des Ajacciens comme tous les autres, comme tous ceux qui font vivre cette ville et dont la voix n'est jamais écoutée. Nous voulons les faire entendre et leur redonner la dignité» Tellement peu écoutée, cette voix, que, selon elle et ses colistiers, ils n'ont retrouvé dans aucun autre programme les points qu'ils souhaitent réformer. À commencer par le referendum d'initiative citoyenne, dont la mise en place permettrait par exemple «d'éviter le téléphérique» ou «les dépenses inutiles d'argent public comme la place Campinchi». Mais les critiques directes n'iront pas plus loin: «ce qui est fait est fait, il faut maintenant passer à la suite et s'occuper de ce que veulent les Ajacciens». De manière logique, les préoccupations premières de la liste ont trait au social, au transport et à l'environnement. Du vert, pour commencer: «Il faut reboiser la ville, pour qu'elle soit plus agréable à vivre et lutter contre les effets du réchauffement climatique. De la même manière, réduire drastiquement l'entrée des voitures en centre-ville».

Transports, donc: mettre en place une taxe d'entrée pour tous les véhicules, y compris ceux des touristes, mais dont seraient exemptés riverains et habitants des quartiers au-delà du Trottet, fluidifierait le trafic. «Notre liste compte quelques conducteurs de Muvistrada, qui se penchent sur une refonte complète du système de transports en commun. Nous comptons aussi travailler avec les CFC pour renforcer l'offre tram-train sur la vallée de la Gravona».

Pour ce qui touche au social, Patricia Curcio se montre plus incisive

encore: «Je travaille dans un service bancaire de surendettement. Je touche donc du doigt l'étendue et la gravité de la très grande précarité, voire de la misère, sur Ajaccio et la Capa. Pour nous, il faut, hors logements sociaux, stopper immédiatement toute construction nouvelle à but privatif. La bétonnisation actuelle ne fait qu'aggraver la précarité, les loyers augmentent, les impôts locaux aussi, il faut que ça cesse et que les gens puissent se loger à moindre coût.» En cohérence avec cette démarche, Ajaccio Citoyen prévoit la gratuité de la cantine pour tous les enfants, cantine dont les menus passeraient au bio et feraient appel en priorité aux producteurs locaux, pour «que tous les enfants puissent bien manger, sainement, une fois par jour.»

Autres points importants du programme, l'arrêt de la concession de l'eau à Veolia et la gratuité des premiers mètres cubes d'eau pour les ménages les plus modestes.

Se montrant confiante à propos de la constitution de la liste, «trois défections que nous remplacerons sans problème», Patricia Curcio résume la philosophie de sa liste en une phrase: «Faire d'Ajaccio une ville verte, où on puisse vivre bien.» ■ Eric PATRIS



## LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS &amp; SPECTACLES, CINÉMA

## DANS LA FORÊT



[Jean Hegland, Dans la forêt, Gallmeister, 2018]

C'est ce titre en même temps évocateur et peu précis qui m'a fait ouvrir ce livre publié tout récemment par la maison Gallmeister. Quant à l'auteur, Jean Hegland, il m'a aussi dans un premier temps induit en erreur car ce prénom est ici celui d'une Américaine dont cet ouvrage est précisément le premier roman qui a rencontré dit-on un succès éblouissant et a même été porté à l'écran en 2015. C'était assez pour m'aventurer dans cette lecture même si je ne suis pas habituellement très porté sur la littérature nord-américaine contemporaine quoique connaissant bien entendu quelques-uns de ses plus illustres représentants.

Il s'agit ici d'une œuvre de fiction qui relate une histoire familiale d'abord heureuse dans une maison en forêt assez éloignée d'une petite ville, puis réduite à celle des deux jeunes filles qui après la disparition de leurs parents demeurent dans cette maison, fidèles à une éducation particulière indépendante et libre, marquée pour l'aînée Eva par l'exercice assidu de la danse pour laquelle elle est douée et nourrit de belles ambitions futures; constituée pour la cadette Nell de lectures variées et surtout celle d'une énorme encyclopédie assimilée petit à petit avec l'idée d'en tirer entre autres la meilleure formation pour entrer par concours dans une prestigieuse université difficile d'accès. Les deux sœurs n'ayant en effet fréquenté aucune école publique mais ayant été élevées dans un bel esprit d'autosuffisance familiale intelligente, intellectuelle autant que manuelle, et stimulé par d'originaux principes de vie libertaires et tolérants.

Dans toute une première partie, cette vie familiale peu courante où parents et enfants vivent en harmonie avec la nature à l'écart de la société citadine ordinaire dans leur clairière heureuse, même si un contact avec d'autres jeunes gens a pu s'opérer progressivement avec les sentiments ordinaires de l'adolescence, sans mettre pourtant en cause la forme de vie habituelle, la petite ville restant toujours à portée d'un court trajet dans le pickup familial. Les deux événements de la perte des parents et d'une sorte de catastrophe générale arrivée au pays entraînant une coupure totale des communications, de l'électricité, l'absence des produits alimentaires et d'utilisation ordinaire, le repli de chaque individu sur ses propres intérêts au détriment de tout souci collectif... vont précipiter l'histoire en un autre type de récit, autrement plus déstabilisant et proche parfois de la science-fiction quoique décrivant un enchaînement de situations que l'on peut toujours comprendre, imaginer ou craindre dans n'importe quel pays civilisé d'aujourd'hui.

C'est donc cette survie, gagnée au jour le jour, leurs espoirs et leurs peurs, entre la réalisation des projets d'avant et l'impossibilité de les concevoir encore tels quels, ces transformations de la vie collective découvertes et éprouvées dans toute leur violence en même temps par chacune des deux sœurs...qui donnent à la narration une force étrange et envoûtante. Enrichie aussi par quelques petits miracles quotidiens, par les sentiments de tristesse et d'amour mêlés pour ces orphelines plongées dans une réalité à réinventer chaque jour contre elles-mêmes et contre les autres devenus parfois de redoutables dangers, et l'impossibilité suffocante de faire désormais confiance à quiconque...

Tout cela crée un climat particulier souvent troublant, parfois émouvant, toujours obsédant qui tient en haleine le lecteur et donne en revanche et peu à peu à la forêt, à ses animaux, à ses arbres, à ses herbes, une formidable et belle personnalité susceptible alors d'insuffler comme des perspectives nouvelles, même une possibilité de respiration au moment où toute vie humaine et sociale semble pourtant s'effondrer. C'est sans doute pour ces raisons que certains lecteurs ont pu trouver aussi dans cette histoire de fiction et contrairement à toute attente, un message d'espoir. ■



## SOCIÉTÉS CONSTITUTIONS

N° 01

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à SAINT-FLORENT du 14 janvier 2020, enregistré à BASTIA, le 22 janvier 2020, référence 2020 00002841 2B04P31 2020 A 00134.

Il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée [E.A.R.L.] sous la forme d'une Société Civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** CAMP ;  
**Siège :** Saint-Florent [20217], Route du lac, Frumuntica, Lieu-dit Croce ;  
**Durée :** 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia  
**Objet :** L'exploitation viticole, la production et la vente de vin et plus largement, l'exercice, dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, d'une activité réputée agricole, au sens de l'article L.311-1 du Code rural.

Sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation  
**Capital :** 7500,00 euros constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ;

**Gérance :** Madame Angélica ROMANACCE, viticultrice Cénologue, demeurant à Route du Lac d'Oletta, Hameau Sant Andria, 20217 Saint-Florent a été nommée gérante de la société sans limitation de durée ;

**Cession de parts :** Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire.

Sont dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés uniquement.

Pour avis,  
La gérance.

N° 02

### AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 23/01/2020, il a été constitué une SCI dénommée :

LG1

**Siège social :** Scaffa Rossa, Villa Miramare, 20240 SOLARO **Capital :** 5000 €  
**Objet social :** L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tout immeuble et biens immobiliers  
**Gérance :** M. Giorgi Laurent demeurant Scaffa Rossa, 20240 SOLARO **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 03



**Société par Actions Simplifiée  
Alain Spadoni & Associés  
Notaires à Ajaccio (Corse-du-Sud)  
3, Avenue Eugène Macchini  
Immeuble « Le Régent »**

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée "Alain SPADONI & Associés, Notaires", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble «Le Régent», le 14 janvier 2020, Enregistré au SPFE d'AJACCIO le 28/01/2020 Dos 2020 00003470 réf 2A04P31 2020 N 00050 a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :  
**La société a pour objet :** L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

**La dénomination sociale est :**

LOUISE 2017.

**Le siège social est fixé à :** AZILONE-AMPAZA [20190] VILLAGE,

La société est constituée pour une durée de 99 années

**Le capital social est fixé à la somme de :** MILLE EUROS [1000,00 EUR]

Les premiers gérants de la société sont : Monsieur Martin de la FOATA demeurant à AZILONE-AMPAZA [20190] et Mademoiselle Anne-Laure HIDALGO à BEZIERS [34500] 10 bis rue Ricciotti. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Me Olivier LE HAY, Notaire.

N° 04

### SCP

**Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 5000 euros  
Siège social : "I Candilelli"  
Porticcio - 20166 Grosseto-Prugna**

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GROSSETO- PRUGNA du 22/01/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme :** Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination :** SCP SIEGE : "I Candilelli" - PORTICCIO - 20166 GROSSETO-PRUGNA  
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés  
**Capital :** 5000 euros  
**Objet :** Centre de remise en forme, salle de musculation cardio-training, sauna, cours de fitness, biking, ventes de produits diététiques, compléments alimentaires, boissons à consommer sur place ou à emporter, snack, vêtements de sport, Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.  
**Président :** Monsieur Benjamin ATTALI demeurant Chez Mme COLONNA - U Pozzu, 20129 Bastelicaccia. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 05



**SCP MAMELLI  
Notaires - 20217 Saint-Florent  
Tel : 04.95.37.06.00  
scp.mamelli@notaires.fr**

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 20 janvier 2020, enregistré le 23/01/2020, dossier 2020 3011, référence 2B04P31 2020N54 il a été constitué une Société de Groupement Foncier Agricole dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :  
**Dénomination sociale :** GFA PADULE  
**Siège social :** Oletta [20232] Lieu-dit CROCE c/o Monsieur et Madame Charles RUGANI.

**Durée :** 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia

**Objet social :** La propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.

**Gérant :** Mademoiselle Carla RUGANI demeurant à Oletta [20232] route du Lac.

**Cession des parts :** Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis, Le Notaire.

N° 06

### A CIPPUNESA

**Société Civile de Participation  
Au capital de 1000 euros  
Siège social :  
Lieu-dit Poghju-Russu, Cipponu  
20137 Porto-Vecchio**

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à PORTO-VECCHIO du 17 décembre 2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme sociale :** Société Civile de Participation

**Dénomination sociale :** A CIPPUNESA  
**Siège social :** Lieu-dit Poghju-Russu, Cipponu, 20137 Porto-Vecchio

**Objet social :** Prise de participation, par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement, dans toute société, quels qu'en soient la forme et l'objet ; Gestion des dites participations, le cas échéant, alinéation de participations ; Toutes activités immobilières non réglementées et notamment, acquisition de tous biens et droits immobiliers, démembres ou non, administration et gestion de tous biens et droits immobiliers, le cas échéant, leur aliénéation ; Réalisation de recherches et études immobilières ou financières ; Assistance et conseil en matière de gestion, management et stratégie ; Le tout pour autant que ces activités conservent un caractère exclusivement civil.

**Durée :** 99 ans  
**Capital social :** 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire  
**Gérance :** M. François TAFANI, demeurant Lieudit Poghju-Russu, Hameau de Cipponu, 20137 Porto-Vecchio.

**Clauses relatives aux cessions de parts :** Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales pour toutes autres cessions.  
**Immatriculation :** RCS Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

N° 07

### FILIPPI FRERES

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30-01-2020 fait à BORGIO, il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME :** Société Civile Immobilière

**DENOMINATION :** FILIPPI FRERES

**SIEGE SOCIAL :** Lotissement Lanciatojo

- 57 Impasse des Oliviers - 20290 Borgo

**OBJET :** La société a pour objet l'acquisition, l'apport, la construction en vue de la gestion de tous biens immobiliers à usage d'habitation ou professionnel destinés à la location. Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

**DUREE :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

**CAPITAL :** 1000 euros entièrement libéré

**GERANCE :** Monsieur FILIPPI JEREMY né le 08-08-1984 à BASTIA [2B], de nationalité Française demeurant à Volpajola - 20290 Volpajola, pour une durée illimitée.

**IMMATRICULATION :** Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, la gérance.

N° 08

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une SC par acte SSP en date du 19/12/2019  
**Dénomination :** Lea Maria  
**Forme :** Société Civile

**Siège social :** Quartier Palavesse, 20137 Porto-Vecchio

**Objet :** Acquisition et gestion de tout immeuble,

**Durée :** 99 ans.  
**Capital :** 1000 Euros, représentatifs d'apports en numéraire, entièrement libérés.

**Gérance :** Madame Sandrina PAUTOT demeurant à SOTTA [20146], Lieu-dit Purgu.

**Cession de parts :** Agrément dans tous les cas.

La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

N° 09

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME :** Société Civile Immobilière

**DENOMINATION :** NINA

**SIEGE SOCIAL :** Lieu-dit-Maccine, 20167 Alata

**OBJET :** L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers.

**DUREE :** 99 ans

**CAPITAL :** 100 euros

**APPORTS EN NUMERAIRE :** 100 euros  
**APPORTS EN NATURE :** Néant

**GERANCE :** Madame Nathalie PALMERI, Célibataire, née le 04/03/1967 à Sari de Solenzara (Corse-du-Sud), de nationalité française, demeurant Lieu-dit-Maccine, 20167 Alata,

**CESSION DE PARTS :** La cession de parts sociales à quelque personne que ce soit ne peut intervenir qu'avec l'agrément des associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire prise à la majorité des deux tiers des parts des associés.

**IMMATRICULATION :** Au RCS d'Ajaccio.

Le 30/01/2020, Pour avis.

N° 10

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 6 janvier 2020, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION :** GHJUVAN'SAVE, **SIEGE SOCIAL :** Rue Luce de Casabianca, BASTIA (Corse)

**OBJET :** L'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement d'immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, l'exploitation et la mise en valeur de terrains pour l'édification d'immeubles ou de plusieurs maisons dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui restera la propriété de la Société.

**DUREE :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**CAPITAL :** 100 euros

**GERANCE :** JEAN MICHEL LUDDENI, demeurant 1A Pietra Rossa, Lieu-dit Uccini, BASTIA (Corse),

- JEAN PAUL RICCINI, demeurant Lot Piedi Piaggia, FURIANI (Corse),

**AGREMENT DES CESSIIONS :** Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts des parts sociales.

**IMMATRICULATION :** Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

**Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.**

N° 11

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à Saint-Florent, du 24 janvier 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**SIEGE ET OBJET DE LA SOCIETE :** La S.A.S. MUST, Société par Actions Simplifiée au capital de 100 €, dont le Siège social est au Cité Aurore, Bât 26, 20600 Bastia, ayant pour objet : RESTAURATION RAPIDE, SNACKING.

**DUREE :**

99 ans à compter de la date de son immatriculation

**TRANSMISSION DES ACTIONS :**

Toute cession d'actions est soumise à un agrément préalable de la collectivité des associés.

**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :**

Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives, proportionnellement à la quotité du capital qu'elle représente. Chaque action donne droit à une voix. **PRESIDENT :**

Il a été nommé comme Président, Monsieur Sébastien MEI, né le 16 juillet 1988 à Bastia (2B), de nationalité Française, célibataire, demeurant au lieu-dit OSTERIA, 20253 BARBAGGIO pour une durée non limitée.

**Pour avis, Le Président.**

N° 12

## AVIS DE CONSTITUTION

Création de la sci : lecci invest, ldt. cupulatta, 20170 san gavino di carbini. Cap : 10000 €. Obj : immobilier. Grt : akaouch fadila, ldt. cupulatta, 20170 san gavino di carbini. 99 ans au rcs d'ajaccio.

N° 13

## CESCA

### Société par Actions Simplifiée Au capital de 100 euros Siège social : 18, Lotissement Furnaccia 20250 Corté - RCS Bastia

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 janvier 2020, à Corté, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Forme juridique :** Société par Actions Simplifiée

**Dénomination sociale :** CESCA

**Objet social :** La restauration rapide, point chaud à consommer sur place, vente de produits alimentaires

**Siège social :** 18, Lotissement Furnaccia, 20250 Corté

**Durée :** 99 ans

**Capital social :** 100 euros, divisé en 10 actions d'une valeur de 10 euros chacune

**Président :** Monsieur RODRIGUEZ Pascal, né le 20 août 1974 à Montpellier, de nationalité française, demeurant 18, Lotissement Furnaccia, 20250 Corté

**Immatriculation :** RCS de Bastia

**Pour avis,**

N° 14

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME :** Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée Unipersonnelle de Médecin

**DENOMINATION :** LOUJANE

**CAPITAL :** 2000 euros divisé en 20 actions de 100 euros de nominal chacune

**SIEGE :** Quartier A Ronca - Lieu-dit Paratella - Route de l'aéroport - 20214 Calenzana

**OBJET :** Médecin

**DUREE :** 50 années

**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**AGREMENT :** Conformément aux dispositions de la loi 90-1258 du 31 décembre 1990 [art. 10, al. 3] les cessions d'actions même entre associés sont soumises à l'agrément des associés exerçant leur profession au sein de la Société à la majorité des deux tiers.

**PRESIDENT :** LIMAS François, Quartier A Ronca - Lieu-dit Paratella - Route de l'aéroport - 20214 Calenzana, associé professionnel.

**IMMATRICULATION :** Au RCS de Bastia

**Pour avis,**

N° 15

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination :** SCI DB **Capital :** 100€ **Siège social :** avenue du Mont Thabor - résidence l'Oriente A1 - 20090 Ajaccio **Objet :** l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil. **Durée :** 99 ans. **Gérant :** M. Sébastien Bresci demeurant avenue du Mont Thabor - résidence l'Oriente A1 - 20090 Ajaccio RCS : Ajaccio.

N° 16

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, en date à LYON du 31 janvier 2020, il a été constituée la Société SEA'NAPS, SAS au capital de 5.000 € dont le siège social est fixé à AJACCIO [20000], 10 cours Général Leclerc.

**Objet en France et à l'étranger :** L'acquisition, la prise à crédit-bail mobilier, la prise en location avec option d'achat de catamarans et de bateaux de plaisance, la location ou la sous-location de catamaran et de bateaux de plaisance, à moteur ou à voiles, avec ou sans accompagnateur ou skipper, la location de tous accessoires, matériels ou objets se rapportant à l'activité nautique, et toute prestation de service ou activité annexe ou connexe s'y rattachant, l'acquisition, la vente, la location de tous immeubles et droits immobiliers.

**Durée :** 99 ans.

**Président :** M. Patrick VALLY, demeurant à LYON [69005], 157 Montée de Choulans.

Toute transmission sous quelque forme que ce soit de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, est libre entre associés ou au profit de leurs descendants ou ascendants ; toute autre transmission est soumise à agrément préalable de la société.

**Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Dans les conditions légales et statutaires.

**Immatriculation :** RCS d'ajaccio.

N° 17

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/12/2019, il a été constitué une Société Civile dénommée : **HOLDING GROUPE TROJANI**

**Sigle :** HGT

**Siège social :** 9 les Platanes, 20218 Ponte-Leccia

**Capital :** 1.000 €

**Objet :** La Société a pour objet : La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères, quels que soient leur objet social et leur activité, la gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers, la gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale, l'administration de société

**Gérant :** Mme TROJANI Mélanie Lieu-dit Taverna, 20218 Piedigriggio

**Cession des parts sociales :** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 18

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte authentique reçu par Me VAGNIER, en date du 22 novembre 2019, à Deauville. **Dénomination :** SARL DELL EDERA

**Forme :** Société à Responsabilité Limitée **Siège social :** Foce Dell Edera, 20169 Bonifacio.

**Objet :** Acquisition, détention, construction, location, exploitation, revente, gestion de tout immeuble..

**Durée de la société :** 99 année[s].

**Capital social fixe :** 4000 euros

**Gérant :** Monsieur Didier HOUEL-HERVE, demeurant 22, chemin du Calvaire, 14800 Canapville

**Gérant :** Madame Chantal HOUEL-HERVE, demeurant 22, chemin du Calvaire, 14800 Canapville

La société sera immatriculée au RCS d'ajaccio.

N° 19

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/01/2020, il a été constitué une SARL dénommée :

A CARNIA CORSA

**Siège social :** 9 les Platanes, 20218 Ponte-Leccia

**Capital :** 1 €

**Objet :** Toutes opérations d'achat et revente en gros, demi-gros et détail, de viandes ou volailles, et produits alimentaires en générale, destinées à une clientèle de professionnels, collectifs, particulier.

- La découpe de viande par la fourniture de toutes prestations liées à la découpe, au stockage, transport et au conditionnement d'animaux pour le compte d'éleveur ou de professionnels. **Gérant :** Mme TROJANI Mélanie Lieu-dit Taverna, 20218 Piedigriggio

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 20

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination :** DKP IIMMO **Capital :** 500€ **Siège social :** les Jardins de Fiorella - bât D - résidence Santa Lina - bd Tino Rossi - 20000 Ajaccio **Objet :** constitution d'un patrimoine immobilier, location, gestion. **Durée :** 99 ans. **Gérant :** M. Dominique Paoletti demeurant A Sarra - Id Cannelle - 20167 Ajaccio **Droit préférentiel de rachat des associés fondateurs RCS :** Ajaccio.

N° 21

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 31/01/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

LE BOULODROME

**Siège social :** 9 Place Pascal Paoli, 20220 L'ILE-ROUSSE, **Capital :** 600€

**Objet :** l'exploitation directe ou indirecte, la prise en gérance libre, la prise de bail et la mise en valeur de tous fonds de commerce tant en France qu'à l'étranger de débit de boisson (sous licence IV), glacier, restaurant, brasserie, bar, bistrot, café, réception, traiteur, salon de thé, pizzeria, dégustation en tout genre, plats cuisinés à consommer sur place ou à emporter, vente à emporter, fruits de mer, discothèque, piano-bar, distribution de tous produits alimentaires **Président :** Mme BOU-LARD Béatrice, 9 Place Pascal Paoli, 20220 L'ILE-ROUSSE. **Clauses d'agrément :** Cession d'actions libre entre associés, soumise à l'agrément de la Société avec les tiers. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 22

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, en date du 30/01/2020, à AJACCIO, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme :** Société à responsabilité limitée **Dénomination :** U CASTELLU, **Siège :** Les Terrasses d'ajaccio, Bâtiment C, Avenue Noel Franchini, 20090 AJACCIO. **Objet :** Exploitation d'un fonds de commerce de café, bar, brasserie avec vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées, restauration sur place, organisation de soirées à thème **Durée :** 99 ans à compter du jour de l'immatriculation au Rcs de Ajaccio. **Capital :** 1000 €, apport en numéraire. **Gérance :** PALA Salvatore, demeurant : Lotissement San Angelo, N°19, le Vaz-zio, 20090 AJACCIO.

**MAFA**

**Société par Actions Simplifiée**  
**Au capital de 300 euros**  
**Siège social :**  
**Résidence Fior di Mare**  
**Bât A, 20200 Bastia**

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 31 janvier 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination :** MAFA

**Siège :** Résidence Fior di Mare, bât A, 20200 Bastia  
**Durée :** Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital :** 300 euros  
**Objet :** Toutes activités de marchands de biens, à savoir l'achat de biens immobiliers en vue de leur revente.

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président :** Louis, Antoine Falorni, demeurant Résidence Fior di Mare, Bât A, 20200 Bastia

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis,  
 Le Président.

**BHSI**

**Société Civile Immobilière**  
**Au capital de 1000 euros**  
**Siège social : Immeuble SEDDA**  
**RT 10, 20600 Bastia**

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 01/02/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile Immobilière

**Dénomination sociale :** BHSI  
**Siège social :** Immeuble SEDDA, RT 10, 20600 Bastia

**Objet social :** L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance :** Madame Henriette BOURDIEC, demeurant 76 Route du Cap - Hameau de Grisgone - 20200 SAN MARTINO DI LOTA et Monsieur Bernardo SANCHEZ INCERA, demeurant 76 Route du Cap - Hameau de Grisgone - 20200 SAN MARTINO DI LOTA. Clauses relatives aux cessions de parts :

**Agrément requis dans tous les cas.**  
**Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.**

La gérance,

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à LURI en date à Luri du 4 Février 2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION :** LJP COIFFURE,  
**SIEGE SOCIAL :** Lieu-dit Stagnone, Santa Severa, LURI [20228]

**OBJET :** L'exploitation d'un salon de coiffure mixte, le conseil et la vente de produits esthétiques, cosmétiques et hygiéniques de la chevelure. La vente d'accessoires et de bijoux fantaisie.

**DUREE :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**CAPITAL :** 1000 Euros  
**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**AGREMENT :** Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.

**AGREMENT :** Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.

**PRÉSIDENT :** Madame Laetitia PASERO née GIUNTOLI, demeurant Hameau de Moline, SISCO [20233].

**DIRECTEUR GENERAL :** Monsieur Patrick PASERO, demeurant Hameau de Moline, SISCO [20233].

**IMMATRICULATION :** Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Présidente.

 **DEPOSEZ**  
 vos annonces à :  
[al-informateurcorse@orange.fr](mailto:al-informateurcorse@orange.fr)

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er janvier 2020, il a été constitué une Société.

**Forme :** Société Civile Immobilière (SCI)  
**Dénomination sociale :** SCI AMMH  
**Objet social :**

\* La location de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit,

\* L'acquisition, la conservation et la mise en valeur de tout terrain sur lequel sera édifié toutes constructions susceptibles d'être exploitées dans le cadre de la conclusion d'un bail.

**Siège social :** 7, Lotissement E PETRE, 20240 Ghisonaccia Gare

**Durée :** 99 ans  
**Capital social :** 1000 euros divisés en 100 parts sociales de 10 euros

**Gérants :** M. Alexandre MAJZEL, résidant 7, Lotissement E PETRE - 20240 Ghisonaccia Gare

**Co-gérant :** M. Marc Pierre HURQUIN, résidant 8, Lotissement Moracchini - 20240 Ventiseri

**Associés tenus indéfiniment des dettes sociales :** M. Alexandre MAJZEL, résidant 7, Lotissement E PETRE, 20240 Ghisonaccia Gare et M. Marc Pierre HURQUIN, résidant 8, Lotissement Moracchini, 20240 Ventiseri

**Cessions de parts sociales :** Les cessions de parts sociales entre associés et/ou au profit d'un tiers sont soumises à la procédure d'agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale, visée à l'Article 11.1.

**Immatriculation :** RCS de Bastia

Pour avis, Les gérants.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à ZONZA en date du 08 janvier 2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION :**  
**IMMOBILIER PREMIUM**  
**ILE DE BEAUTE,**

**SIEGE SOCIAL :** Vespajo Pinarello, Zonza [20144]

**OBJET :** - Activité d'agence immobilière  
 - Activités d'intermédiaire en achat, vente et location de biens immobiliers, fonciers et commerciaux.

- L'estimation, l'évaluation et la gestion des biens immobiliers

- Vente en liste ou de fichiers relatifs à l'achat, la vente et la location ou la sous location en nu ou en meublé d'immeubles bâtis.

- La réalisation d'actes d'entremise pour l'achat, vente ou location de biens immobiliers, de fonds de commerce ou de parts de société portant sur un immeuble ou un fonds de commerce.

- Toutes transactions immobilières, gestion immobilière, syndic de copropriété, administration de biens [gérance locative sécurisée en assurance des loyers impayés], location de vacances, expertises immobilières, conseils en immobiliers.

**DUREE :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**CAPITAL :** 1000 euros  
**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**AGREMENT :** L'agrément pour toute cession d'actions par les associés.

**PRÉSIDENT :** Madame Carole GULLY - GARNIER née GULLY, demeurant Vespajo, Pinarello, ZONZA (Corse),

**DIRECTEUR GENERAL :** Monsieur Stéphane GARNIER, demeurant Vespajo, Pinarello, ZONZA (Corse),

**IMMATRICULATION :** Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,  
 Le Président.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par ASSP en date du 18/01/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

**MV ESTHETIQUE**  
**Siège social :** LD Calane Folelli, 20213 PENTA-DI-CASINCA Capital : 1000 €

**Objet social :** Exploitation d'un institut de beauté, soins esthétiques de visage et peau, maquillage, épilation

**Président :** Mme VIDAL MYLENE demeurant 28 Les Hauts de Chiapatella, Folelli, 20213 PENTA-DI-CASINCA élu pour une durée illimitée

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 01/02/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

**MVM GAMMA SAS**  
**Siège social :** Hameau de Carcopino, 20167 SARROLA-CARCOPINO Capital : 100 €

**Objet :** Praticien Hypnose  
**Président :** M. Michael VIGUIER-MARRO, Hameau de Carcopino, 20167 SARROLA-CARCOPINO.

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AJACCIO.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par Assp du 23/01/2020, il a été constitué une SARL dénommée : SERCLADE.

**Capital :** 2000 euros. **Siège :** Lieu-dit ZIRILLA, 20171 MONACIA-D'AULLENE.

**Objet :** Restauration, fourniture, vente et service d'aliments et de boissons, sur place ou à emporter. **Durée :** 99 ans.

**Gérance :** Mme DEWITTE Marie-France, Lieu-dit ZIRILLA, 20171 MONACIA-D'AULLENE. **Immatriculation au RCS d'Ajaccio.**

**MODIFICATIONS GERANTS****E.A.R.L. DOMAINE PERO LONGO**

**Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée**  
**Au capital de 428.000 €**  
**Pero Longo, 20100 Sartène**  
**879 042 356 RCS Ajaccio**

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Mixte en date du 01/01/2020, il a été pris acte de la démission de M. Pierre RICHARME de ses fonctions de gérant, et il a été décidé de nommer en remplacement à compter de ce jour pour une durée illimitée en qualité de nouveau gérant Monsieur Quentin RICHARME, né le 11 janvier 1996 à AJACCIO, demeurant Domaine de Pero Longo, Route de Bonifacio, 20100 SARTENE. Le dépôt légal sera effectué au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,

**SUD CONSTRUCTION MACONNERIE**

**SARLu au capital de 10.000 €**  
**Siège social : Lieu-dit Alzu di Gallina**  
**20137 Porto-Vecchio**  
**B 452 182 561 RCS Greffe Ajaccio**

**NOMINATION D'UN NOUVEAU GERANT**

Aux termes du procès verbal des décisions extraordinaires de l'associé unique en date du 6 janvier 2020, Monsieur SANNA GianFranco, demeurant à OLBIA [SS - Italie] 7 Vie Birmania, a été nommé en qualité de nouveau Gérant à compter du 6 janvier 2020 en remplacement de Monsieur FERREIRA DE AMORIN Ernesto démissionnaire. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

**MODIFICATIONS SIEGE SOCIAL****A RENA SERENA**

**SCI au capital de 193.134,74 €**  
**Siège : Mangiaglia**  
**Lot 5 du Lotissement, 20124 Zonza**  
**382266476 RCS Ajaccio**

Par AGM du 31/01/2020, le siège social a été transféré au 26 rue Saint François de Paule, 06300 NICE et ce, à compter du 31/01/2020. Formalités au RCS de NICE dont dépendra désormais la société.

N° 34

**A2MICILE AJACCIO**

**Société à Responsabilité Limitée**  
**Au capital de 2.000 Euros**  
**Siège social : Résidence Europa**  
**Bâtiment A, Avenue Noël Franchini**  
**20090 Ajaccio**  
**RCS Ajaccio 509 506 499**

**PUBLICATION LEGALE**

En date du 15 janvier 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société a décidé, à compter de ce jour, de transférer le siège social au Pôle de Suartello Empire Cowork - 2, route de Mezzavia à 20090 AJACCIO et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

**Pour avis, La gérance.**

N° 35

**SAS ConcepTeeth**

**Société par Actions Simplifiée**  
**Au capital social de 1000 euros**  
**Siège social :**  
**Lotissement « Pasci Pecura »**  
**route des Sanguinaires**  
**20000 Ajaccio**  
**838 727 998 RCS Ajaccio**

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 février 2020, il résulte que : Le siège social a été transféré au 2405 Route des Dolines, CS 10065, 06560 VALBONNE SOPHIA-ANTIPOLIS, à compter du 4 Février 2020.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 838 727 998 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Grasse. L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

**Pour avis,**

N° 36

**AJACCIO CHARPENTES ARMATURES**

**Société à Responsabilité Limitée**  
**Au capital de 1500 euros**  
**Siège social : RD 161**  
**P.A de Mezzana, Route d'Afa**  
**Chez Les Produits du Macon**  
**20167 Sarrola-Carcopino**  
**514 737 006 RCS Ajaccio**

Par décision du 23 janvier 2020, l'associé unique a transféré le siège social Strada Vecchia, 20290 BORGIO à compter du 23 janvier 2020, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 514737006 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Gérance : Monsieur Jean-Marc PETTINATO, demeurant Les Terrasses de Cardo, 20200 Bastia.

**Pour avis, La Gérance.**

N° 37

**Dénomination sociale :**  
**SAS ETUDES RESEAUX**  
**Forme : Société par Actions**  
**Simplifiée au Capital Variable**  
**Siège social :**  
**Résidence Sainte Catherine**  
**Bât B, 20600 Bastia**  
**Capital social : 4000 euros**  
**Numéro Siren : 838 112 985 00018**  
**RCS de Bastia**

**AVIS DE PUBLICATION**

Aux termes de l'assemblée générale en date du 23 janvier 2020, les associés ont décidé de transférer le siège social à compter du 23 janvier 2020 qui était fixé à Résidence Sainte Catherine, Bât B, 20600 Bastia à l'adresse suivante Lieu-dit Ardisson, RT 11, 20600 FURIANI. L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

**Pour avis et mention.**

N° 38

**Société « SAILLANT »**  
**Société par Actions Simplifiée**  
**Au capital de 8000 €**  
**Siège social : 8C rue des Ecoles**  
**71850 Charnay Les Macon**  
**443 964 879 RCS Macon**

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes de la décision de l'associé unique du 13 janvier 2020, il résulte que : Le siège social a été transféré à villa Leandri, RT 40 - 20117 CAURO, à compter du 13 janvier 2020.

L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 39

**S.A.S ARTE MUSICA**  
**Société par Actions Simplifiée**  
**Au capital de 100 €**  
**3, Rue Rossi, 20000 Ajaccio**  
**RCS Ajaccio 821 364 007**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 27 janvier 2020, l'associé unique a décidé de transférer à compter du 31 janvier 2020 le siège social qui était situé 3 Rue Rossi - 20000 AJACCIO à l'adresse suivante : 4 Cours Général de Gaulle - 20100 SARTENE. L'article 4 des statuts a été, en conséquence, mis à jour.

**Pour avis et mention, La présidence.**

N° 40

**CASANOVA ET FILS**  
**Société à Responsabilité Limitée**  
**Au capital de 7.500 €**  
**Siège : 17, Cours Jean Nicoli**  
**20000 Ajaccio**  
**449694355 RCS d'Ajaccio**

Par décision de l'AGE du 27/01/2020, il a été décidé de transférer le siège social au Rue des Cèdres, Le Chantilly C, 20000 AJACCIO. Mention au RCS de Ajaccio.

N° 41

**SCI PRUNELLI**  
**Société Civile**  
**Capital : 500 Euros**  
**Siège social : C/ SCI Cofimmo**  
**Km 5, Zone Industrielle de Baléone**  
**20167 Sarrola-Carcopino**  
**R.C.S. : Ajaccio D 834 220 345**

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 janvier 2020, le siège social de la Société a été fixé de C/ SCI COFIMMO - KM 5 - ZONE INDUSTRIELLE DE BALEONE - 20167 SARROLA-CARCOPINO à LOTISSEMENT ZIA PAULA - APP LOT 3 - HAMEAU DE PISCIA TELLO - 20117 CAURO à compter du même jour.

Les statuts ont été mis à jour.

**Pour avis, le gérant.**

N° 42

**ISAKA**  
**SAS au capital de 5.000 €**  
**Siège : Quartier Maurizzio**  
**20172 Vero**  
**799004239 RCS Ajaccio**

Par décision de l'AGE du 31/12/2019, il a été décidé de transférer le siège social au Diamant 1, Résidence du Diamant, 20000 Ajaccio. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 43

**Capo d'Oro,**  
**SCI au cap. de 1000 €**  
**Quartier Archinard Piano**  
**20100 Sartène**  
**RCS n°880483870**

L'age du 15/01/20 a transféré le siège à rte de Sotta, 20146 Sotta.

**MODIFICATIONS CAPITAL SOCIAL**

N° 44

**SCM CABINET D'INFIRMIERS DU PÔLE DE PORTICCIO**  
**Société Civile de Moyens**  
**Au capital de 9500 €**  
**RCS Ajaccio : 828 475 533**  
**Siège social :**  
**Pôle d'Activité de Porticcio - N°14**  
**Porticcio - 20166 Grosseto-Prugna**

**AVIS D'AUGMENTATION DU CAPITAL**

Lors de l'assemblée générale extraordinaire qui a eu lieu le 10 janvier 2020, les associés de la Société Civile de Moyens «CABINET D'INFIRMIERS DU PÔLE DE PORTICCIO» ont décidé d'augmenter le capital de cette société d'un montant de 500 € pour le porter à 9500 € en émettant 500 parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de 1€. En conséquence de cette augmentation de capital en numéraire, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'article 6 et l'article 7 des statuts afin d'indiquer le montant du nouveau capital.

**Pour avis, La gérance.**

N° 45

**MANIJOFRE**  
**Société à Responsabilité Limitée**  
**Au capital de 7622,45 €**  
**Siège social : route de Rogliano**  
**Maccinaggio, 20248 Rogliano**  
**348 579 582 RCS Bastia**

**REDUCTION DE CAPITAL SOCIAL SOUS CONDITION SUSPENSIVE**

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 2020 : il a été décidé de réduire le capital social d'une somme de trois mille huit-cent onze euros et vingt-deux [3811,22] centimes d'euros, pour le ramener de son montant actuel de sept mille six-cent vingt-deux € et QUARANTE-CINQ [7622,45] CENTIMES D'EUROS à TROIS MILLE HUIT-CENT ONZE EUROS VINGT-TROIS [3811,23] euros, par rachat et annulation de 50 parts sociales sous la condition suspensive de l'absence ou du rejet d'opposition formée, dans le délai légal, par des créanciers sociaux.

Le procès-verbal de cette assemblée a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA le 31 JANVIER 2020 [R223-35 alinéa 1 du Code de commerce]. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

**Pour avis, la gérance.**

N° 46

**J2C**  
**Société par Actions Simplifiée**  
**Au capital de 1000 euros**  
**Porté à 276.000 euros**  
**Siège social :**  
**Lotissement Artisanal du Stiletto**  
**RN 194, 20090 Ajaccio**  
**851 292 193 RCS Ajaccio**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2019 que le capital social a été augmenté de 275.000 euros par voie d'apport de titres.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

\* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à mille euros [1000 euros].

\* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à deux cent soixante-seize mille euros [276.000 euros]

**Pour avis, Le Président.**

N° 47

**CORSICA SOLE CONSEIL**  
**Société par Actions Simplifiée**  
**Au capital de 544.620 €**  
**Siège social : 1, avenue Emile Sari**  
**20200 Bastia**  
**814 623 633 R.C.S. Bastia**

**MODIFICATIONS**

Suivant procès-verbal en date du 18 novembre 2019, les Associés ont décidé de réduire le capital social d'un montant de 361.265 € pour le ramener de 544.620 € à la somme de 183.355 €. Le Président de la Société a constaté la réalisation de la réduction de capital le 17 décembre 2019. Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 48

### CORSICA SOLE GESTION

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 514.692 €  
Siège social : 1, avenue Emile Sari  
20200 Bastia  
814 654 612 R.C.S. Bastia

#### MODIFICATIONS

Suivant Procès-Verbal en date du 18 novembre 2019, les Associés ont décidé de réduire le capital social d'un montant de 341.413 € pour le ramener de 514.692 € à la somme de 173.279 €  
Le Président de la Société a constaté la réalisation de la réduction de capital le 17 décembre 2019. Mention sera faite au RCS de Bastia.

#### MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 49



#### Etude de Maîtres

Jean-François MATIVET  
et François-Mathieu SUZZONI,  
Notaires Associés à Ajaccio  
(Corse), 7, cours Napoléon

#### AVIS DE MODIFICATION

Suivant assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2019, enregistrée au SPFE d'AJACCIO, le 28/11/2019 - Dossier 2019 00041520, référence 2A04P31 2019 N 00623 - La société suivante a été modifiée :

Dénomination : MAITRES JEAN FRANCOIS MATIVET ET FRANCOIS MATHIEU SUZZONI - NOTAIRES ASSOCIES D'UNE S.C.P TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL.

Forme : SAS au capital de 707.668,34 euros

Siège social : 7, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio - RCS : 419784632 AJACCIO

Aux termes de cette AGE, les associés ont décidé à compter du 27 novembre 2019 de modifier la dénomination sociale et d'adopter la dénomination «Jean-Francois MATIVET & Francois-Mathieu SUZZONI, Notaires Associés ».

Mention sera portée au RCS du Ajaccio.  
Pour avis, Le Notaire.

N° 50

### LINEA VOYAGES

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 400.000 €  
Siège social :  
2, Avenue du Premier Consul  
20000 Ajaccio  
RCS Ajaccio 682 003 983

#### AVIS DE MODIFICATIONS

En date du 20 Décembre 2019, l'Associée Unique a pris acte de la démission de M. Natale SCAGLIA de ses fonctions de Directeur Général avec effet au 28 décembre 2019, et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis, Le Président.



N° 51



### Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour  
Spécialiste en droit fiscal  
et droit douanier

32, boulevard Paoli - 20200 Bastia  
Tel : 04.95.37.64.79  
Fax : 04.95.38.54.71

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 1er janvier 2020, les associés de la Société « LES BEAUX ARTS », SARL au capital social de 7622,45 Euros, dont le siège est 20 Cours Napoléon, 20137 PORTO-VECCHIO (RCS AJACCIO 348 452 855), ont décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter de ce même jour, sans création d'un être moral nouveau, avec adoption de nouveaux statuts.

Dénomination - Siège social - Objet - Durée : Ils sont inchangés.

Capital : Il reste fixé à 7622,45 € divisé en 500 actions de 15,24 € chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, qui sont réparties entre les propriétaires actuels des parts sociales à raison d'une action pour une part.

Administration : Madame Diane, Marie COMITI, associée, née le 30 juillet 1958 à Porto-Vecchio (Corse du Sud), demeurant Rue Dragut, 20137 PORTO-VECCHIO, est nommée Présidente de la Société, sans limitation de durée à compter du 1er janvier 2020.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions inscrites en compte. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 52

### AGENCE IMMOBILIERE DU GOLFE PIANOTTOLI

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 5000 euros  
Siège social : Viagenti  
20131 Pianottoli-Caldarellu  
821 437 811 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 28/11/2019, l'Assemblée Générale a décidé, à compter dudit jour :

- de nommer en qualité de Président en remplacement de M. Alexandre GIUDICELLI, démissionnaire, Mme Méline Marie Joséphine MANCINI, épouse GIUDICELLI, demeurant Quartier la Pompe, Baccarella, 20131 Pianottoli-Caldarellu.
- de modifier l'objet social pour toutes activités de conciergerie auprès des particuliers et/ou des professionnels comprenant notamment toutes prestations de services d'aide aux propriétaires de résidence dans leur intendance et aux locataires saisonniers dans le déroulement de leurs séjours et activités touristiques, tels que locations, réservations, livraisons de produits, et toutes activités annexes ou connexes s'y rattachant,
- de remplacer la dénomination sociale AGENCE IMMOBILIERE DU GOLFE PIANOTTOLI par CONCIERGERIE L'ALIVU,
- et de modifier en conséquence les article 2 et 3 des statuts.

Pour avis, le Président.

N° 53



### Société d'Aménagement Foncier Et Rural de la Corse

Maison de l'Agriculture  
15, Avenue Jean Zuccarelli  
20200 Bastia  
SIRET : 310 622 907 00031

#### AVIS DE CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR

Avis est donné de la modification du Kbis de la Safer Corse pour changement d'administrateurs :

Remplacement de Mr Alain Spadoni demeurant 3 Avenue Eugène Macchini - Immeuble Le Regent - 20000 AJACCIO, administrateur pour le Conseil Régional des Notaires, sis 19 Cours Général Leclerc - Résidence Napoléon - 20000 AJACCIO, par Mme NAPPI Marianne demeurant I Minelli - 20200 VILLE DI PETRABUGNO.

Remplacement de Mr FILIPPI Jacques demeurant lieu-dit E Campitelle - 20230 CANALE DI VERDE, administrateur pour le Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs de la Haute-Corse, sis 15 Avenue Jean Zuccarelli - Maison Verte - 20200 BASTIA par Mr VALLESI Don Louis demeurant Saint Roch - 20215 PIANO.

Pour avis, Le 29 Janvier 2020.

N° 54

### MBINFORMATIQUE

SAS au capital de 200.000 €  
Siège social : Collines du Salario  
Le Colisée C1, 20000 Ajaccio  
R.C.S Ajaccio 391 097 847

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 31 janvier 2020, le rapport du commissaire à la transformation a été approuvé et il a été décidé de transformer la Société à responsabilité limitée MBINFORMATIQUE en Société par Actions Simplifiée en date de ce même jour.

En conséquence de nouveaux statuts ont été adoptés.

La transformation ne crée pas une nouvelle personnalité morale. La dénomination, le siège, le capital, la durée de l'exercice, restent inchangés.

Sont modifiés :

- La forme : société par action simplifiée.

- L'objet social qui dorénavant est : L'acquisition de biens immobiliers en pleine propriété ou en démembrement au vu de leur location.

A été désigné en qualité de Président : Mr BALDI Fredy, né le 10 février 1955 à Ajaccio, demeurant 4 Bd Fred SCAMARONI, le Kent, 20000 Ajaccio  
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S d'Ajaccio.

Pour avis et mention,  
Le Président.

N° 55

### SARL MATHIEU

SARL au capital social de 150.000 €  
Siège social : Vix, 20240 Ventiseri  
389 254 764 RCS Bastia

Par décisions de l'associé unique du 16 janvier 2020 il a été décidé de nommer Commissaire aux comptes titulaire M. Paul FLACH, sis Parc technologique de Bastia, ZAE Erbaolo, 20600 BASTIA  
Modification au RCS de BASTIA.

N° 56



### ARVIS

Aux termes de l'AGE du 16/12/2019, les associés de la société civile ALIVU, capital 15.000 €, siège social Zone industrielle, 20250 CORTE, RCS Bastia 490 362 985, ont décidé à compter du même jour de : transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société. La dénomination de la société, son siège, sa durée, son capital social et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Il a été mis fin au mandat de gérant de M. Jean Pierre PAOLINI. refondre et étendre l'objet social aux locations meublées, l'article 2 des statuts a été modifié en conséquence, nommer en qualité de Président la SAS COFINEL, sis à CORTE (20250), Résidence Garcin, quartier de la Gare, RCS BASTIA n° 402 485 312, Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transferts d'actions : soumis à l'agrément du président.

N° 57

### ZMB CONSULTING

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1.500 €  
Siège social : 4, Route d'Arca  
Lieu-dit Agnarella  
20137 Porto-Vecchio  
835 020 157 R.C.S. Ajaccio

Suivant procès-verbal en date du 24 janvier 2020, l'assemblée générale extraordinaire a décidé la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée, sans que cela n'implique la création d'un être moral nouveau. Cette déclaration entraîne la fin des mandats des dirigeants de la société sous son ancienne forme.

Sous sa nouvelle forme la société aura pour dirigeants :

Président : A.B. INVESTISSEMENTS, société à responsabilité limitée au capital de 350.100 €, Les Terrasses d'Uccini - Lieu-dit Pietrarossa - 20200 BASTIA, 792 365 439 R.C.S. Bastia, représentée par M. BRANCA Andria Les Terrasses d'Uccini - Lieu-dit Pietrarossa - 20200 BASTIA.

Transmission des actions : Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des associés représentant plus de la moitié des droits de vote.

Le représentant légal.

N° 58

### GUERRINI ET FILS

SAS au capital de 10000 €  
Siège social : Cambia Village  
20244 Cambia  
834948085 RCS de Bastia

Par AGE du 29/01/2019, il a été décidé d'accepter la démission de M. GUERRINI Jean-Antoine de ses fonctions de Directeur général à compter du 01/01/2019. M. Louis GUERRINI reste seul président de la société.  
Mention au RCS de Bastia.



## LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 59

### LOCATION-GÉRANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 1er février 2020, La Société SAS A SULANA, Société par actions simplifiées, inscrite au RCS d'Ajaccio sous le n° 831 159 751, ayant son siège social situé Lieu-dit A Renasca, chemin d'Acqualonga, 20167 MEZZAVIA, a confié à la Société SASU LIBERTA, Société par actions simplifiée unipersonnelle en cours de formation, ayant son siège social situé route de Vico, Lieu-dit Sagone, 20118 COGGIA, L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de débit de boissons, snack bar situé à Coggia, 20118 Sagone, à l'enseigne A SULANA, identifié sous le numéro SIRET 831 159 751 00013. Pour une durée d'une année entière et consécutive, qui commencera à courir le 1er février 2020, pour se terminer le 31 janvier 2021. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le locataire-gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au locataire-gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé le locataire-gérant.

N° 60

### AVIS

Suivant acte s.s.p en date du 29 JANVIER 2020, La Société à Responsabilité Limitée GIO 2B, au capital de 20.000 €, dont le siège social est sis 23 Rue César Campinchi, 20200 BASTIA. Immatriculée au RCS de BASTIA sous le n°497 915 223.

A donné en location gérance à La SOCIETE EG 2B, Société par Actions Simplifiée à Associé unique au capital de 100.00 euros, dont le siège social est sis 1 Rue Abbatucci, 20200 BASTIA. Immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° 880 173 760. Le fonds de commerce de «prêt à porter, maroquinerie, accessoires, chaussures», à l'enseigne «LINEA GIO DONNA», lui appartenant et sis et exploité au 01 Rue Abbatucci, 20200 BASTIA. Cette location gérance a été consentie pour une durée de UNE (1) année à compter du 01 Février 2020. Cette location gérance pourra être renouvelée par tacite reconduction pour une période annuelle. Les formalités de publicité seront effectuées au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

N° 61

### FIN DE LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance qui avait été consenti suivant acte sous seing privé en date à Ajaccio du 31.01.1998, par Mr BALDI Fredy, demeurant 4 boulevard Fred SCAMARONI, 20000 Ajaccio, immatriculée au R.C.S d'Ajaccio, sous le n° 353 514 250 à la société MBINFORMATIQUE, Sarl au capital de 200.000 €, dont le siège social est situé Collines du Salario, le Colisée C1, 20000 Ajaccio, immatriculée au R.C.S d'Ajaccio, sous le n° 391 097 847 et portant sur un fonds de commerce de travaux à façon informatique, exploité à Ajaccio, a été résilié d'un commun accord entre les parties avec effet au 31 janvier 2020.

Pour unique insertion,

N° 62

### RÉSILIATION DE LOCATION GÉRANCE

Entre les soussignés : SAS LA JADE société par actions simplifiée au capital de 1000 € inscrite au RCS de Bastia sous le n° 850 657 081 représentée par M. SACCO Thierry président ayant son siège social, lieu-dit BODRI, ROUTE DE CALVI, 20256 CORBARA. Monsieur FRANCISCI Jean, né le 20 MAI 1957 à Santa Réparata di Balagna, demeurant Auberge du Barrage, lieu-dit CAPIZZOLO, 20226 SPELONCATO. Ont décidé d'un commun accord de mettre fin au contrat de gérance conclu le 08 mai 2019 pour un fonds de commerce de restaurant, location de matelas et parasols situé Plage Padule, 20220 AREGNO, à compter du 31 décembre 2019.

N° 63

### AVIS

Suivant acte SSP en date à Borgo, du 22/01/2020 ; le contrat de location-gérance consenti par : M. Stéphane SUSHINI demeurant 12 impasse des Génévriers, Lotissement San Martinu, 20290 Borgo [RCS de Bastia 402 952 964], au profit de la société NIDELSTA, SAS au capital de 1.000 € sis 1187 av de Borgo - bât A - résidence Revincio - 20290 Borgo [RCS de Bastia 851 037 127] et concernant un fonds de commerce de vente de pizzas et vente de boissons non alcoolisées à emporter, connu sous l'enseigne ALLO PIZZA BORG0, sis et exploité 1187 av de Borgo - bât A - résidence de Borgo - 20290 Borgo, ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, objet d'une immatriculation au RCS de Bastia sous le n°402 952 964, a été résilié purement et simplement à compter du 22/01/2020.

N° 64

### LOCATION GÉRANCE

Madame ACQUAVIVA épouse RAFFO Véronique, née le 14 mars 1970 à BASTIA demeurant villa Fabry, 20220 Ile-Rousse immatriculée sous le numéro 512909714 au RCS de Bastia : Donne en location gérance à Monsieur RAFFO Barthelemy né le 17 avril 1963 à l'Ile-Rousse demeurant villa Fabry, 20220 l'Ile-Rousse, un fonds de commerce de pizza, petite restauration Isula pizza situé 1 rue de nuit, 20220 ILE ROUSSE à compter du 01 janvier 2020 pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction.

N° 65

### LOCATION GÉRANCE

Madame ACQUAVIVA épouse RAFFO Véronique, née le 14 mars 1970 à BASTIA demeurant villa Fabry, 20220 Ile-Rousse immatriculée sous le numéro 512909714 au RCS de Bastia : Donne en location gérance à Monsieur RAFFO Barthelemy né le 17 avril 1963 à l'Ile-Rousse demeurant villa Fabry, 20220 l'Ile-Rousse, un fonds de commerce de thé, petite restauration est situé 1 bis rue de nuit, 20220 ILE-ROUSSE à compter du 01 janvier 2020 pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction. Madame ACQUAVIVA épouse RAFFO Véronique, née le 14 mars 1970 à BASTIA demeurant villa Fabry, 20220 Ile-Rousse.

N° 66

### LOCATION GERANCE

SARL L'HIPPOCAMPE société à responsabilité limitée au capital de 1000€ inscrite au RCS de Bastia sous le n° 802 524 231 représentée par M. CUADRADO Philippe gérant ayant son siège social, rue ALBERT 1ER, 20260 CALVI. Donne en location gérance à la SASU RUFFIA société par actions simplifiée à associé unique, immatriculée sous le numéro 847 881 687 au RCS de BASTIA, au capital de 200 € ayant son siège social route d'Ajaccio, résidence les chènes verts, 20260 CALVI représentée par Monsieur EICHACKER Nicolas président, un fonds de commerce de achat vente location de tous matériel de plongée, sub-aquatiques et nautique, article de pêche et plage à compter du 1er juin 2019.

### EXTRAIT DE JUGEMENT

N° 67

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 28/01/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Anco [SAS],  
2, avenue Maréchal Sébastiani  
20200 Bastia

Activité : Restauration café glacier sur place et à emporter... "Le Grain de Café" à Bastia, 20200, Forum du Fango  
RCS Bastia : B 831 846 522, 2017 B 632  
Date de cessation des paiements : 28/11/2019

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
(Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA)  
1, rue Salvatore Viale  
Immeuble U Palazzu  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>  
Pour extrait,  
La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 68

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 28/01/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Mendes Pacheco Paulo Jorge  
111, route de San Petrone  
"MP" - 20290 Borgo

Activité : Travaux de maçonnerie générale  
RM : N°828 037 713 [156.17.2B]  
Date de cessation des paiements : 26/11/2019

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
(Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA)  
1, rue Salvatore Viale  
Immeuble U Palazzu  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>  
Pour extrait,  
La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 69

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 28/01/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Buroconso [SAS]  
1189, Avenue de Borgo  
Résidence de Borgo  
20290 Borgo

Activité : Papèterie en magasin spécialisée et sur internet...

RCS Bastia : B 817 605 264, 2016 B 17  
Date de cessation des paiements : 18/12/2019

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
(Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA)  
1, rue Salvatore Viale  
Immeuble U Palazzu  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>  
Pour extrait,  
La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 70

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 28/01/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Ecopa [SARL]  
10, rue Luce de Casabianca  
20200 Bastia

Activité : Edition de logiciels applicatifs  
RCS Bastia : B 480 281 948, 2007 B 176  
Date de cessation des paiements : 17/01/2020

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
(Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA)  
1, rue Salvatore Viale  
Immeuble U Palazzu  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>  
Pour extrait,  
La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 71

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 28/01/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

C.G Constructions [SAS]  
rue Paratojo  
Résidence Le Desk  
20200 Bastia

Activité : Maçonnerie générale  
RCS Bastia : B 797 476 819, 2013 B 466  
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
(Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA)  
1, rue Salvatore Viale  
Immeuble U Palazzu  
20200 Bastia

Pour extrait,  
SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.



N° 72

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA**  
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 28/01/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Cintu Consulting [SAS]  
35, Impasse des Pins

Résidence Mormorana - 20290 Borgo  
Activité : Prestations de conseil, formation et création dans les domaines de marketing et de la communication  
RCS Bastia : B 838 977 445, 2018 B 256  
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
(Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA)  
1, rue Salvatore Viale  
Immeuble U Palazzu  
20200 Bastia

Pour extrait,

SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES  
PAIEMENT  
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

N° 73

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA**  
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 28/01/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Martinez

[Nom d'usage Million-Martinez] Bernard  
13, Boulevard Wilson  
"L'ALIVU" - 20260 Calvi

Activité : Restaurant et vente à emporter  
RCS Bastia : A 347 566 457, 2016 A 84  
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
(Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA)  
1, rue Salvatore Viale  
Immeuble U Palazzu  
20200 Bastia

Pour extrait,

SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

**DEPOSEZ vos annonces à :**

al-informateurcorse@orange.fr

N° 74

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA**  
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 28/01/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a Arrêté le Plan de Redressement de :

MR BTP [SAS]

Boulevard de Fogata  
Immeuble Véronique  
20220 l'Île-Rousse

Activité : Travaux de bâtiment - Maçonnerie générale  
RCS Bastia : B/804 010 791, 2014 B 466  
A fixé la durée de ce Plan à 10 ans  
Commissaire à l'exécution du Plan :

SELARL BRM  
(Me Bernard ROUSSEL)  
17, Boulevard Paoli  
CS 0002  
20200 Bastia Cedex 9

Pour extrait,

SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 75

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA**  
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 28/01/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

FL Réalisation [SASU]  
Résidence Alta Ribba  
Chez Mme Laranjeira Maria  
20600 Bastia

Activité : Pose de cuisine, parquet, multi-services, électricité...

RCS Bastia : B 837 483 304, 2018 B 146  
Date de cessation des paiements :  
04/12/2019

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
(Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA)  
1, rue Salvatore Viale  
Immeuble U Palazzu  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

**DISSOLUTION  
LIQUIDATION**

N° 76

**STELLA DI MARE**  
Société Civile Immobilière  
En liquidation  
Au capital de 6097.96 euros  
Siège social : Villa Capuccini  
C/O Mr Michel Ferracci  
Route de la Serra  
20260 Calvi (Corse)  
379 469 802 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

L'assemblée générale des associés du 31 décembre 2019, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, prononcé la clôture de la liquidation de la société,

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,  
Le liquidateur.

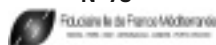
N° 77

**DTECH CORSE**  
SARL au capital de 1.000 €  
Siège : Etage 3, Parc Sébastiani  
Bâtiment C2 25  
Avenue de L'Impératrice Eugénie  
20000 Ajaccio  
843618810 RCS d'Ajaccio

Par AGE du 17/10/2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 17/10/2019. M. Emmanuel MATHERON, demeurant Le Colombier, avenue Paul Gaimard à St ZACHARIE (83), a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur. Les formalités seront effectuées au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,  
Le Représentant Légal.

N° 78



**S.I.E.C "LE REGENT"**  
Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation  
Au capital de 10.000 €  
Siège : 14, Route des Crêtes  
Chez M. Viale Rene  
20200 Ville de Pietrabugno  
Siège de Liquidation :  
14, Route des Crêtes  
Chez M. Viale Rene  
20200 Ville de Pietrabugno  
RCS Bastia 533673984

L'AGE réunie le 29/01/2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur MME DE BERNARDI Michèle, demeurant 14 Route des Crêtes - 20200 Ville de Pietrabugno, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 79

**STELLA DI MARE**  
Société Civile Immobilière  
En liquidation  
Au capital de 6097.96 euros  
Siège social : Villa Capuccini  
C/O Mr Michel Ferracci  
Route de la Serra  
20260 Calvi (Corse)  
379 469 802 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2019, il résulte que :

La dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 31 décembre 2019 suivi de sa mise en liquidation. A été nommé comme liquidateur : Monsieur Eligio Accame, demeurant à Tovo San Giacomo (Italie) Via Giorni Santaro N°9, a qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social à CALVI [Corse] Villa CAPPUCCINI, C/O Mr Michel FERRACCI, Route de la SERRA.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

N° 80

**COLOC**  
Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation  
Au capital de 2000 euros  
Siège : Lieu-dit Figa Conca  
20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio  
Siège de Liquidation :  
Lieu-dit Figa, Conca  
20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio  
499 415 362 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Annick Voltz, demeurant Lieu-dit Figa Conca, 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Figa, Conca, 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,  
Le liquidateur.

N° 81

**SCI F & J**  
Société Civile Immobilière  
Au capital de 500 euros  
Siège social : Lieu-dit Vignale  
20233 Sisco  
RCS Bastia

**DISSOLUTION DE SOCIETE**

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 21/05/2016, les associés de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Zenzani Frédéric, demeurant LD Vignale, 20233 Sisco pour toute la durée de la liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à LD Vignale, 20233 Sisco.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la dissolution seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,  
Le liquidateur.

N° 82

**PETRA CORSA**

**Société par Actions Simplifiée  
En liquidation**  
Au capital de 5.000 €  
Siège social :  
Route Supérieure de Cardo  
Chemin Petra Poli, 20200 Bastia  
849 866 876 R.C.S. Bastia

Par acte unanime des associés du 31 janvier 2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour.

Monsieur Daniel LUCIANI demeurant à CALACUCCIA [20224] - 129 Sidossi, a été nommé liquidateur à compter du même jour et pour la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation seront effectués en annexe au RCS du greffe de Bastia.

N° 83

**GUIFFRIDA ET FILLES**

**Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation**  
Au capital de 15.240 euros  
Siège : Lieu-dit Guadelle  
20232 Oletta  
Siège de liquidation :  
Lieu-dit Guadelle, 20232 Oletta  
434 734 257 RCS Bastia

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2019 au Lieu-dit Guadelle, 20232 OLETTA a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Marc GUIFFRIDA, demeurant Logis de Montessoro, Bât O 66, 20600 BASTIA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 84

**SAGIC**

**SARL en liquidation**  
Capital de 7.622,45 Euros  
Siège Social : Rce Les Mouettes  
Route de l'Ospedale  
20137 Porto-Vecchio  
R.C.S Ajaccio : B 398 693 657

L'AGE réunie le 31 janvier 2020, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé comme liquidateur M. FERRACCI Marcel, demeurant Lieu-dit Corba - Bala - 20137 Porto-Vecchio. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 85

**CANTONELLO**

**Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation**  
Au capital de 1000 euros  
Siège : Place de l'Eglise, 20214 Zilia  
Siège de liquidation :  
Chez Monsieur Jacques SANTELLI  
Pardine - 20214 Zilia  
R.C.S. Bastia 498 290 675

L'Assemblée Générale réunie le 20 janvier 2019 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jacques SANTELLI, demeurant à ZILIA [20214] - Pardine, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis,  
Le Liquidateur.

N° 86

**INFO 2001**

**SARL au capital de 8000 €**  
Siège social :  
Résidence le Bella Vista - Bât C  
Rue Paratojo - 20200 Bastia  
RCS de Bastia 334 666 658

L'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2019 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2019. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur LE HAY Jean Alexis, demeurant Résidence U Boscu d'Oru, Pietranera, 20200 SAN-MARTINO-DI-LOTA et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

LE HAY Jean Alexis,

N° 87

**S.E.C.B.**

**SARL au capital de 240.000 €**  
Siège social :  
Résidence le Bella Vista - Bât C  
Rue Paratojo - 20200 Bastia  
RCS de Bastia 353 128 531

L'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2019 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2019. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur LE HAY Jean Alexis, demeurant Résidence U Boscu d'Oru, Pietranera, 20200 SAN-MARTINO-DI-LOTA et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

LE HAY Jean Alexis,

N° 88

**MAP FOOD**

**SARL au capital de 1.200 Euros**  
Marina di Fiori - Voie d'Aréna  
20137 Porto-Vecchio  
834 630 832 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire en date du 13 décembre 2019, les associés ont :  
- approuvé les comptes définitifs de la liquidation,  
- donné quitus au Liquidateur, Madame Viviane Pelas, pour sa gestion et le décharge de son mandat,  
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée,  
Radiation au RCS d'Ajaccio.

Pour avis et mention.

N° 89

**AVIS**

Suite à l'AGE du 31/12/2017 de la société SARL MARC, SARL en liquidation au capital de 7.622,45 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 394.395.545. dont le siège social est 6 boulevard Wilson à CALVI, et après lecture du rapport du liquidateur, Monsieur Marc TAPIAS, les comptes de liquidation ont été approuvés et quitus a été donné au liquidateur qui a été déchargé de son mandat. La clôture des comptes de liquidation a été prononcée à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Bastia.

N° 90

**OMEGA GOUTTIERE ALU**

**SARL Capital : 8000 euros**  
Siège : Capo di Lecci  
Lieu-dit Frassolu, 20137 Lecci  
800694283 RCS Ajaccio

Par décision du 31 Décembre 2019, la société LT CORSE, associée unique de la société OMEGA GOUTTIERE ALU, a décidé la dissolution anticipée de ladite Société. Cette dissolution consiste en la transmission universelle du patrimoine de ladite société et a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'Ajaccio.

N° 91

**SB CORSICA DIFFUSION**

**SARL au capital de 8000 €**  
Siège social : Route de la Cathédrale  
20217 Saint-Florent  
RCS Bastia 439708314

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 06/01/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 06/01/2020, il a été nommé liquidateur[s] M. Bertolucci Vincent demeurant au 13 av Maréchal Sébastiani, 20200 BASTIA et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS de BASTIA.

N° 92

**A & A**

**Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation**  
Au capital de 1500 euros  
Siège social : Centre Europa  
Route de L'Aéroport  
20290 Lucciana (Haute-Corse)  
497 869 487 RCS Bastia

**AVIS DE CLÔTURE  
DE LIQUIDATION**

L'assemblée générale par une décision en date du 30 novembre 2019, après avoir entendu le rapport de Monsieur Stéphane DENIS, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.  
- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.



N° 93

**AVIS**

Le 21/01/2020 l'AGE de la SCI ETANG DE GRADUGINE, Migliacciario, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO, au capital de 75462.27 €, RCS BASTIA 329 569 545. A décidé de la dissolution de la société à compter du 29/01/2020, est nommé liquidateur Mme Marie-Rose HEMAIN, Migliacciario, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO et fixe le siège de la liquidation à l'adresse du siège. RCS Bastia.

N° 94

**AVIS**

Le 29/01/2020 l'AGE de la SCI ETANG DE GRADUGINE, Migliacciario, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO, au capital de 75462.27 €, RCS BASTIA 329 569 545. A approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 29/01/2020. RAD Bastia.

AVIS

**RECTIFICATIF**

N° 95

**RECTIFICATIF**

Rectificatif à l'annonce parue le 31/01/2020, concernant la société HOLDING GROUPE FONDACCI.

Il n'y avait pas lieu de lire : le transfert de siège et la nomination gérance.

Il y avait lieu de lire : nommer associés Mme Françoise OLIVIERI, Quartier Champeau, 20260 CALVI.

N° 96

**RECTIFICATIF**

Rectificatif à l'annonce parue le 31/01/2020, concernant la société BTP 20, il y avait lieu de lire : nommer associée la HOLDING GROUPE TROJANI, RCS en cours.

N° 97

**Cabinet VALLI & PINELLI**

**Avocats Associés au Barreau de NICE**  
**17, avenue Georges Clémenceau - 06000 Nice**  
**Tél : 04 93 92 67 00 - Fax : 04 93 92 67 92**

**Monsieur le Bâtonnier Stéphane NESA**  
**Avocat au Barreau d'Ajaccio**  
**9, Cours Napoléon - 20000 Ajaccio**  
**Tél : 04.95.52.91.92 - Fax : 04.95.52.91.93**

**PUBLICITE RECTIFICATIVE SUR LA MISE A PRIX :**

**LA MISE EN**  
**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT**

**Une maison individuelle avec garage et piscine**  
**sise à PORTO-VECCHIO**  
**lieu-dit CARABONA, Chemin de Quenza**

**ADJUDICATION**  
**MERCREDI 19 FEVRIER 2020 à 8h30**  
**au Tribunal Judiciaire d'AJACCIO**  
**(Chambre de l'exécution en matière immobilière)**  
**Palais de Justice, 4 boulevard Massiéra, 20000 Ajaccio**

**Les enchères ne peuvent être portées que par le Ministère**  
**d'un Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio**

Cette vente a lieu à la requête de :

LE CREDIT FONCIER DE FRANCE

SA dont le siège est sis 19 rue des Capucines, 75001 - PARIS  
 Immatriculée au RCS de PARIS, sous le numéro 542 029 848, prise en la personne de son représentant légal en exercice, domicilié ès qualités audit siège, Ayant pour Avocat postulant constitué, Monsieur le Bâtonnier Stéphane NESA, du Barreau d'AJACCIO, y demeurant 9 Cours Napoléon, 20000 AJACCIO, et pour avocat plaçant Maître Marilyn PINELLI, membre de l'Association VALLI & PINELLI, Avocats au Barreau de NICE,

Désignation :

Sur le territoire de la Commune de PORTO-VECCHIO, Lieudit Carabona, les biens et droits immobiliers cadastrés section D 1490, et à titre indivis, section D 1232, à savoir une maison (comportant entrée, placards muraux, WC, cuisine, séjour, salle d'eau, chambre principale, salle de bains en devenir, dressing accolé à la chambre principale, 2 chambres enfant, terrasse), garage et piscine, Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent, et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble pas destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve.

Occupation : Les biens sont occupés.

Mise à prix : 335.000 € [trois cent trente-cinq mille euros], outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente

Consultation des conditions de vente de l'ensemble immobilier : Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente, qui peut être consulté au cabinet de l'avocat constitué du poursuivant, Monsieur le Bâtonnier Stéphane NESA ou auprès du Greffe du Juge de l'Exécution (Immobilier) du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO, où il a été déposé le 22 mai 2018 (RG 18/00035). Visites sur place sous la conduite de la SCP Roberto RUDI, Huissiers de justice associés à Ajaccio :

- le mardi 4 février 2020 de 11h à 12h

- le mardi 11 février 2020 de 11h à 12h.

Il est inutile de prendre rendez-vous.

Merci éventuellement d'ajouter

Consignation : Les éventuels adjudicataires devront préalablement à l'adjudication remettre à l'Avocat par eux chargé d'enchérir, un chèque de banque ou une caution bancaire irrévocable représentant 10 % du montant de la mise à prix avec minimum de 3.000 €.

Frais de mainlevée : Si aucune procédure de distribution du prix d'adjudication n'est ouverte, l'adjudicataire fera son affaire personnelle de la radiation des inscriptions.

Frais de poursuite de vente : L'adjudicataire supportera en sus du prix d'adjudication tous les frais et débours exposés pour parvenir à la vente, ainsi que les droits, honoraires, émoluments, et les règlera sur quittance de Me NESA, Avocat poursuivant la vente. Il supportera également tous les droits et taxes qui seront perçus sur la vente, enregistrement ou TVA.

**HÔTEL NAPOLÉON AJACCIO**

centre ville



BP 28  
 4 RUE LORENZO VERO  
 20181 AJACCIO Cedex 1  
 Tél : 04 95 51 54 00  
 Fax : 04 95 21 80 40  
 info@hotelnapoleonajaccio.com  
 www.hotelnapoleonajaccio.com

N° 98

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE n° 03/2020**

1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO  
 Hameau de Guaitella  
 20200 Ville di Pietrabugno  
 Tel : 04.95.32.88.32, 9/Fax : 04.95.32.66.11,  
 Adresse internet : <http://www.pietrabugno.com>.  
 Courriel : [mairie@pietrabugno.com](mailto:mairie@pietrabugno.com)

2 - MODE DE PASSATION : Procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique.

3 - OBJET DU MARCHE : Marché de Travaux «Réaménagement de l'aire de jeux de l'Ecole Maternelle Kalliste».

4 - DECOUPAGE DES PRESTATIONS :

Lot n°1 : Aménagements extérieurs, Réseaux et Ferronneries.  
 Lot n°2 : Aménagement de l'aire de jeux.

5 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES : Se référer au règlement de la consultation.

6 - ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.

7 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :

Mairie de Ville-di-Pietrabugno - Hameau de Guaitella  
 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO.

Service à contacter : Service des Marchés publics 04 95 32 88 32.

Courriel : [marchespublics@pietrabugno.com](mailto:marchespublics@pietrabugno.com)

8 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE TECHNIQUE :

Cabinet BLASINI - 11 bis, Avenue Jean Zuccarelli  
 20200 BASTIA - Tél 04.95.31.16.27 - Fax 04.95.32.29.23  
 e-mail : [contact@cabinet-blasini.fr](mailto:contact@cabinet-blasini.fr)  
 Site Web : [www.cabinet-blasini](http://www.cabinet-blasini.fr)

9 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES :

Les offres doivent être déposées par voie électronique sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>. La signature électronique n'est pas exigée.

10 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au 2 MARS 2020 - 12 h 00.

Le Maire, Michel ROSSI.

N° 99

**COMMUNE DE BIGUGLIA****AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N° 02 - 20**

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de BIGUGLIA  
 BP 48 - 20620 BIGUGLIA  
 TEL 04 95 58 98 58/FAX 04 95 30 72 87  
 Email : [mairie.biguglia@wanadoo.fr](mailto:mairie.biguglia@wanadoo.fr)

Objet : « Maintenance de l'éclairage public sur la commune de Biguglia »

Type de marché : Marché à procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles R 213-1, R 2123-4 et R 2123-5 du code de la commande publique du 1er avril 2019 ;

Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis d'appel à la concurrence via le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Modalités et Adresse de remise des plis :

Les soumissionnaires doivent transmettre leur offre par voie électronique via le profil acheteur <https://www.achatspublicscorse.com>

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire.

Le support papier (réservé à la « copie de sauvegarde ») est à adresser à Monsieur le Maire de BIGUGLIA.

Pour les modalités de retrait des documents et de remise des plis électroniques, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur. En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur le profil acheteur, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 (0,34€/min) du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.

Lieu exécution du marché : VILLAGE DE BIGUGLIA

Critères indicatifs de choix des offres :

Valeur technique : 60 %  
 Prix : 40 %

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le 7 février 2020

Date limite de remise des offres : Le 6 mars 2020 à 12h00

N° 100

**COMMUNE DE ROGLIANO - 20247 ROGLIANO****CONSTATATION D'ETAT D'ABANDON MANIFESTE**

Par un procès-verbal provisoire du 13 novembre 2019, il a été constaté l'état d'abandon manifeste de la parcelle cadastrée B500 hameau de Campiano d'une superficie de 52 ca. Derniers propriétaires connus : « Mr Milhau Alain et Mme Milhau Simone née Connesson, RN 106, La Réglisserie, 30190 Moussac, décédés » et ce au sens des articles L.2243-1 et L.2243-4 du code général des collectivités territoriales.

Ce procès-verbal peut être consulté en mairie dans les conditions suivantes : \* du lundi au samedi de 09h à 12h soit par demande par mail ou courrier.

Fait à Rogliano, Le 29 janvier 2020. Le Maire, Patrice QUILICI.

N° 101



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO

#### DEUXIEME AVIS D'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° ar-301219-251 en date du 30 décembre 2019, le Maire de la Commune de Ville-di-Pietrabugno a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 25 septembre 2008, modifié les 19 septembre 2011, 21 mars 2013, 19 décembre 2014 et 19 juin 2015. Cette modification a été engagée afin de procéder à l'adaptation du Plan Local d'Urbanisme opposable aux autorisations d'occupation des sols et notamment de rectifier quelques erreurs matérielles, éclaircir certains points réglementaires, procéder à des mises à jour et d'une manière générale permettre une meilleure compréhension du document tels que précisés dans la délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2015.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal de la Commune de Ville-di-Pietrabugno sera saisi pour l'approbation de la modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme. A cet effet, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia a désigné Madame Carole SAVELLI en qualité de Commissaire Enquêtrice.

L'enquête se déroulera à la mairie de Ville-di-Pietrabugno, hameau de Guaitella, pendant une période de 30 jours, du lundi 3 février 2020 à partir de 09h00 jusqu'au mardi 3 mars 2020 inclus à 17h00 aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi, de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 hormis les mardis matin et vendredis après-midi.

La Commissaire Enquêtrice recevra en mairie aux jours et heures suivants :

Jours de permanence en mairie - Hameau de Guaitella	Heures
Le lundi 3 février 2020 (ouverture)	de 09h00 à 12h00
Le vendredi 14 février 2020	de 09h00 à 12h00
Le jeudi 20 février 2020	de 09h00 à 12h00
Le mardi 3 mars 2020 (clôture)	de 13h30 à 17h00

Le dossier d'enquête publique est composé :

- du projet de modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme c'est-à-dire du rapport de présentation, du règlement, des documents graphiques, du lexique, de la liste des emplacements réservés, des pièces annexes... ;
- du recueil des avis émis par les personnes publiques associées ;
- du registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par Madame la Commissaire Enquêtrice.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit en courrier RAR à Madame la Commissaire Enquêtrice à l'adresse suivante : Mairie de Ville-di-Pietrabugno - A l'attention de Madame la Commissaire Enquêtrice - (enquête publique sur le projet de modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme) - Hameau de Guaitella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO.

Le dossier d'enquête sera également consultable et téléchargeable durant le déroulement de l'enquête publique sur le site informatique dédié ci-après, lequel met aussi à disposition du public un registre d'enquête dématérialisé sur lequel le public peut déposer ses observations pendant la durée de l'enquête :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1869>.

Pendant la durée de l'enquête, toutes informations relatives à l'organisation et au déroulement de l'enquête publique pourront être sollicitées auprès de Monsieur Michel FALCONETTI (DGS) aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ou par téléphone au 04 95 32 88 32.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions de Madame la Commissaire Enquêtrice (transmis au maire dans un délai d'un mois à compter de l'expiration du délai d'enquête) seront tenus à disposition du public pendant un an à la mairie de Ville-di-Pietrabugno, consultables sur le site internet de la ville (<http://www.pietrabugno.com/>) et sur le site informatique dédié <https://www.registre-dematerialise.fr/1869>.

N° 102

### CAISSE DE CREDIT MUTUEL BASTIA

Société Coopérative et de Courtage et d'intermédiaire en assurance  
à Capital Variable et à Responsabilité Statutaire Limitée.  
Immatriculée au R.C.S sous le numéro 330839275  
Siège Social : 31 BLD Paoli, 20200 Bastia

Les sociétaires sont conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse ci-dessus qui est convoquée par le Conseil d'Administration à la date suivante :

Le Vendredi 06 Mars 2020 à 18h30

Hotel Ostella - Avenue Sampiero Corso - 20600 Bastia

Ordre du jour de la réunion :

1. Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau.
2. Compte rendu d'activité.
3. Présentation du bilan et du compte de résultat.
4. Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes.
5. Approbation du bilan et du compte de résultat. Affectation du résultat.
6. Résolutions, quitus et décharge au Conseil d'Administration.
7. Constatation de la variation du capital de la caisse.
8. Elections au Conseil d'Administration. 2 sièges à pourvoir\*.
- M. Raymond Mei, élu sortant sollicite renouvellement de son mandat.
- Mme Brigitte Colas, élue sortante sollicite le renouvellement de son mandat
9. Elections au Conseil de Surveillance. 2 sièges sont à pourvoir\*.
- M. Come Marius Barratier élu sortant sollicite renouvellement de son mandat.
- M. Stéphane Celeri élu sortant, sollicite le renouvellement de son mandat.
10. Réponses à vos questions.
11. Clôture de l'Assemblée Générale.

\* Les candidatures sont à adresser au siège de la Caisse 8 jours au moins avant la date de l'Assemblée générale.

Le Président du Conseil d'Administration, Raymond Mei.

N° 103

## AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES TRAVAUX DE CHANGEMENT ET DE SECURISATION D'UNE CONDUITE DE TRANSFERT D'EAU

### COMMUNES DE GHISONACCIA ET GHISONI

(projet poursuivi par l'Office d'équipement hydraulique de Corse)

1ère parution,

DUREE DES ENQUÊTES [arrêté préfectoral n° 010-2020 du 19 janvier 2020] :

Pendant 16 jours consécutifs, du lundi 17 février 2020 au mardi 3 mars 2020 inclus, se dérouleront, sur le territoire des communes de Ghisonaccia et Ghisoni :

- \* l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique en vue de la réalisation de travaux de changement et de sécurisation d'une conduite de transfert d'eau ;
- \* l'enquête parcellaire en vue de délimiter les immeubles à acquérir pour la réalisation de ces travaux, et d'établir l'identité de leurs propriétaires ;
- \* l'enquête visant à établir une servitude nécessaire à l'approvisionnement du chantier.

LIEUX DE DEPÔT DES DOSSIERS ET DES REGISTRES D'ENQUÊTES :

\* Mairies de Ghisonaccia et Ghisoni.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 18 décembre 2019) :

Monsieur Don-Jean ROMANACCE, expert immobilier, recevra le public en mairies de Ghisonaccia et Ghisoni, selon les modalités suivantes :

- \* lundi 17 février 2020, de 9 h 00 à 12 h 00, en mairie de Ghisonaccia ;
- \* mardi 25 février 2020, de 9 h 00 à 12 h 00, en mairie de Ghisoni ;
- \* mardi 3 mars 2020, de 9 h 00 à 12 h 00, en mairie de Ghisonaccia.

Toutes les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairies de Ghisonaccia et Ghisoni.

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer

[[ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr](mailto:ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr)],

au plus tard le mardi 3 mars 2020 à 12 h 00, date et heure de clôture de ces enquêtes.

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes, les dossiers seront transmis au préfet.

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairies de Ghisonaccia et Ghisoni, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès du directeur de l'Office d'équipement hydraulique de Corse, avenue Paul Giacobbi, BP 678, 20601 BASTIA cedex [téléphone : 06 31 39 23 73].

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet des présentes enquêtes.

N° 104

## COOPERATIVE AGRICOLE DU NORD DE LA CORSE

Casamozza - 20290 Lucciana

Tél : 04.95.36.05.74 - Fax : 04.95.36.10.90

[contact@canc-fr.com](mailto:contact@canc-fr.com)

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

#### DU SAMEDI 29 FEVRIER 2020

Le Conseil d'Administration de la Coopérative Agricole du Nord de la CORSE convoque l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes, de l'exercice clos le 31 août 2019, le samedi 29 février 2020, à 10h00, au siège social, à CASAMOZZA.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la coopérative au cours de l'exercice clos le 31 août 2019, et des rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes du dit exercice.
- Approbation, s'il y a lieu, des dits comptes et conventions.
- Proposition d'affectation du résultat.
- Quitus aux administrateurs.
- Election et renouvellement du mandat des administrateurs sortants.
- Orientation de la politique commerciale de l'O.P.
- Approbation des comptes de ventes.
- Programme Opérationnel 2016/2020, MAC 2019 et MAS 2020. Elaboration du futur PO 2021/2025.
- Constatation de la variation du capital social.
- Approbation des investissements de l'O.P.
- Questions diverses.

Les documents et rapports peuvent être consultés 15 jours avant la tenue de la réunion, au siège social, à CASAMOZZA.

Le Conseil d'Administration,

# PROCHAINE PARUTION

## ICN - 14/02/2020 - N°6808

## DERNIERES MINUTES

N° 105



**B. LEONELLI**

Avocat

5, Rue César Campinchi  
20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Télécopie : 04. 95.32.79.15

### VENTE DE FOND DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à NIMES du 20 Janvier 2020 et à BASTIA du 22 Janvier 2020, enregistré à BASTIA le 23 Janvier 2020, Dossier 2020 00003026, référence 2B04P31 2020 A 00147, Maître Bernard ROUSSEL Domicilié à NIMES (30972) 850, Rue Etienne Lenoir, BP 89068, Cedex 9, es-qualité de Mandataire liquidateur à la liquidation judiciaire de la Société « ANGLUJHARA », SARL au capital de 1.000 €, dont le siège social est à BASTIA (20200) Port de Toga, Bâtiment D, La Pinta, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 513 470 492, a cédé à la société «A.R.», société à responsabilité unipersonnelle au capital de 1.000 € dont le siège social est à SAN GIULIANO (20230) Les Terrasses d'Alistro, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 880 013 073, un fonds de commerce de débit de boissons 4ème catégorie - restaurant à l'enseigne « La Pinta » situé et exploité à BASTIA (20200) Port de Toga, Bâtiment D, moyennant le prix de 50.000 euros. La date d'entrée en jouissance a été fixée au 05 Décembre 2019.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître Bernard ROUSSEL, domicilié à FURIANI (20600) RN 193, Lieu-dit Canale, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

Pour insertion. L'Acquéreur.

N° 106

### AVIS

Suivant acte SSP en date à Borgo, du 22/01/2020, enregistré au SDE de Bastia le 23/01/2020, dossier 2020 00003003, référence 2B04P31 2020 A 00164 ; M. Stéphane SUSINI demeurant 12 impasse des Genévriers, lotissement San Martinu, 20290 Borgo (RCS de Bastia 402 952 964), A vendu à la société NIDELSTA, SAS au capital de 1.000 € sis 1187 av de Borgo, bât A, résidence Revinco, 20290 Borgo (RCS de Bastia 851 037 127), un fonds de commerce de vente de pizzas et vente de boissons non alcoolisées à emporter, connu sous l'enseigne ALLO PIZZA BORGO, sis et exploité 1187 av de Borgo, bât A, résidence de Borgo, 20290 Borgo, ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, objet d'une immatriculation au RCS de Bastia sous le numéro 402 952 964. Moyennant le prix principal de 300.000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 22/01/2020. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, en l'Etude KALLIJURIS, Maître Laurent Pelizza, résidence Casaluna, bât B2, 1750 avenue de Borgo, 20290 Borgo, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion.

N° 107



**B. LEONELLI**

Avocat

5, Rue César Campinchi  
20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Fax : 04.95.32.79.15

"A.R."

SARL au capital de 1,000,00 €

Siège social :

Résidence Les Terrasses d'Alistro

Bât B, Appt 15, 20230 San Giuliano

R.C.S. : Bastia N° 880 013 073

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 22 Janvier 2020, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 22 Janvier 2020 de SAN GIULIANO (20230) Résidence Les Terrasses d'Alistro, Bât B, Appt 15 à BASTIA (20200) Port de Toga, Bât D, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour Avis,  
Le Gérant.

N° 108

### MECA DD

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

6, Chemin de Capo Rosso

c/c Audrey ANTONINI

20220 Algajola

815 313 762 RCS Bastia

### AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2019 :

L'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 109

### PUBLICATION Extrait de jugement déclaratif d'absence

Par jugement en date du 17 janvier 2020, Rôle Général n°19/00617, la Chambre du Conseil près le Tribunal de Grande Instance de BASTIA, à la requête de :

Union Départementale des Associations Familiales de HAUTE-CORSE, en sa qualité de représentant légal de Madame Félicité GUIDUCCI, épouse PENCIOLELLI

Ayant pour avocat :  
Maître Laurence GAERTNER de ROCCA SERRA

Avocat au Barreau de BASTIA a déclaré l'absence de Monsieur Antoine Pierre PENCIOLELLI,

De nationalité française, né le 8 aout 1959 à LA TRONCHE (19) qui a cessé de paraître à son dernier domicile sis à SANTA LUCIA di MERCURIO.

Depuis le 11 octobre 2001.

Ce même jugement a ordonné la publication du présent extrait dans un délai de 4 mois à compter du présent jugement.

N° 110

### LIA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7623 euros

Siège social : RN 197

20256 Corbara

482 494 523 RCS Bastia Cedex  
(Haute-Corse)

### AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2019 :

L'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au RCS : Bastia Cedex (Haute-Corse).

Pour avis,

N° 111

### TRANSFORMATION DE SARL EN SAS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 03 février 2020, il a été pris acte de transformer la société CORSICA AIR SERVICES SARL au capital de 10.000 € dont le siège social est situé à l'Aéroport de Poretta, 20290 LUCCIANA inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 752 982 645, en SAS sans la création d'une nouvelle personne morale, à compter du 03 février 2020. La dénomination de la société est E-MOTUM, son capital, son siège, et sa durée, demeurent inchangés, elle a pour objet social la création et l'exploitation de tous fonds de commerce. Président : SAS FILPAR dont le siège social est situé à Aéroport de Poretta, 20290 LUCCIANA, pour une durée indéterminée. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au RCS de BASTIA.

N° 112

### AVIS

Le Directeur régional des finances publiques, 2 av de la Grande Armée, BP410, 20191 Ajaccio cedex, curateur de la succession de Mme SCHMITT MATHILDE décédée le 21/07/2013 à TATTONNE (2B) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0208028113.

N° 113

### PERLEC

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 100 euros

Siège social : Rue Paoli

20220 Ile-Rousse

489 699 934 RCS Bastia Cedex  
(Haute-Corse)

### AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2019 :

L'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au RCS : Bastia Cedex (Haute-Corse).

Pour avis,

N° 114

### ILAMS

SNC au capital de 5.010 euros

Siège social : Route des Sanguinaires

2, Chemin des Frati

Les Hameaux des Sanguinaires

Villa 14, 20000 Ajaccio

498 484 500 RCS Ajaccio

### MODIFICATIONS

Aux termes d'un acte SSP du 18 décembre 2019, La société AMS ET PV, SNC au capital de 10.010 euros dont le siège social est situé 18 Traverse Beauséjour - 06400 Cannes, immatriculée au RCS de Cannes sous le numéro 453 639 122 a cédé à :

La société AMSE, SAS au capital de 5.864.000 euros dont le siège social est situé Route des Sanguinaires-2 chemin des Frati, Les Hameaux des Sanguinaires, Villa 14 - 20000 Ajaccio, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 803 981 844.

La totalité des parts sociales qu'elle détenait dans la société ILAMS

En conséquence, la société AMS ET PV a perdu sa qualité d'associée en nom.

Pour avis,



N° 115

### COLISEUM IMMOBILIARE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 37.000 euros

Siège social : Château Malaspina

20226 Belgodère

491 064 341 RCS Bastia

### AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2019 :

L'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 116

### AVIS DE CONSTITUTION

PAR ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 5 FEVRIER 2020, ILA ETE CREE UNE SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE (SASU) :

Dénommée : ORSI NAUTIQUE

Siège Social : Résidence L'Amirauté, rue du Bataillon de Choc, Bât.C, 20090 Ajaccio

Capital : 1000 euros  
Objet : Vente de bateaux, l'entretien, la maintenance et la Réparation navale

Président : ORSI CHRISTOPHE, Résidence L'Amirauté, rue du Bataillon de choc, Bât.C, 20090 Ajaccio

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du Commerce de la ville d'Ajaccio

Immatriculation : RCS Ajaccio.



# VOTRE ACCÈS AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS !



**infogreffe.fr**

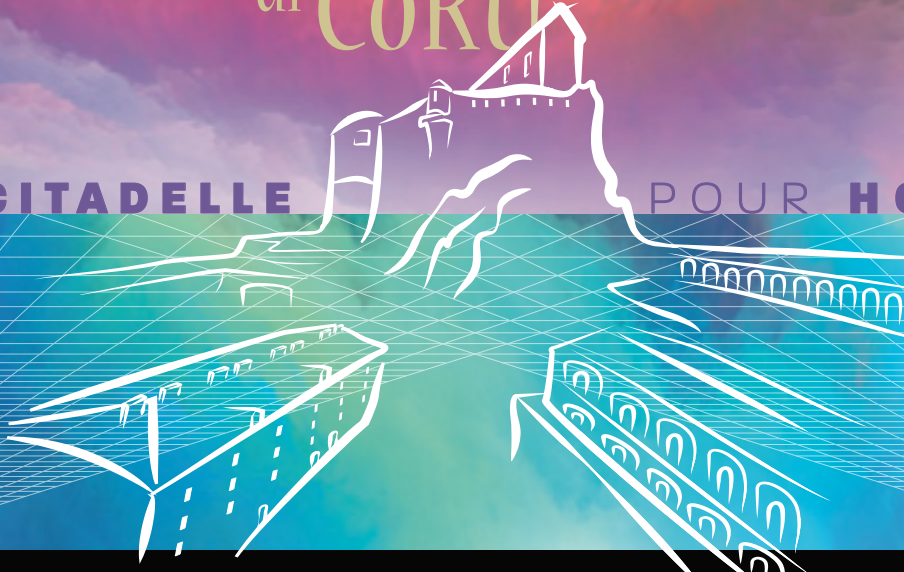
Les Greffes des Tribunaux de Commerce



EXPÉRIENCES IMMERSIVES

# A CiTaDeLLA di CoRti

UNE CITADELLE POUR HORIZON



Direction : D.L. - Musée de la Corse/CdC



16/11/2019  
31/03/2021

**CORTI**  
**Museu  
di a Corsica**  
Jean-Charles Colonna



04.95.45.25.45 museudiacorsica@isula.corsica

[www.museudiacorsica.corsica](http://www.museudiacorsica.corsica)



## Bulletin d'abonnement

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à :  
ICN CorsicaPress éditions • Immeuble Marevista • 12, Quai des Martyrs • 20200 Bastia

### JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **60€**       Pour un an à la version web pour **30€**  
 Pour un an à la version papier plus version web pour **65€**

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

**Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en capitales) :**

EMAIL : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN

J'accepte de recevoir les informations d'ICN  Oui  Non  
et de ses partenaires  Oui  Non

**Ci-joint mon règlement par :**

Chèque à l'ordre d'ICN  Carte bancaire

N° :

Expire fin : \_\_\_\_\_ Clé : \_\_\_\_\_ Les 3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS • RCS BASTIA 528 790 033



## Enquête sur les ressources et les conditions de vie

Depuis le 3 février et jusqu'au 18 avril, l'Insee réalise une enquête en vue de recueillir des statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV). Il s'agit de recueillir des données sur les revenus, la situation financière et l'emploi, le bien-être et la santé des ménages, afin de pouvoir mesurer la pauvreté en France et dans les autres pays européens. Car si être pauvre, c'est avoir un revenu très inférieur à celui dont dispose la plus grande partie de la population, la pauvreté n'est pas uniquement monétaire. On est pauvre aussi quand on ne peut pas atteindre certaines «normes» de consommation ou de confort (aller au cinéma, par exemple). C'est ce que l'on appelle la pauvreté «en conditions de vie», que l'Insee s'emploie à mesurer depuis 2004 par le biais de l'enquête SRCV, volet français d'un travail mené à l'échelle de l'Union européenne.

Les informations collectées permettent d'étudier la répartition des revenus, les phénomènes de pauvreté, l'exclusion sociale et d'évaluer l'efficacité des politiques publiques de lutte contre le inégalités. Les personnes interrogées sont suivies sur une période de 4 ans [ contre 9 précédemment ] afin de mieux comprendre et analyser les situations de pauvreté et cette année, le questionnaire a été simplifié. Grâce à cette SRCV, il a été établi que le taux de pauvreté en France en 2018 était parmi les plus bas en Europe (13,4% contre une moyenne de 17%) mais était supérieur à celui de la Finlande (12%); ou bien qu'en 2017, 11% des ménages étaient pauvres en conditions de vie: insuffisance des ressources, restrictions de consommation, retards de paiement, difficultés de logement. Par ailleurs, cette pauvreté touchait davantage les familles monoparentales (25,9%) et les personnes seules (13,7%). Près de 16 000 ménages en France métropolitaine seront interrogés pour 2020, notamment à Ajaccio. Les ménages concernés recevront une lettre-avis et un enquêteur de l'Insee prendra contact pour convenir d'un rendez-vous.. Les réponses seront strictement anonymes et confidentielles. ■ JPM

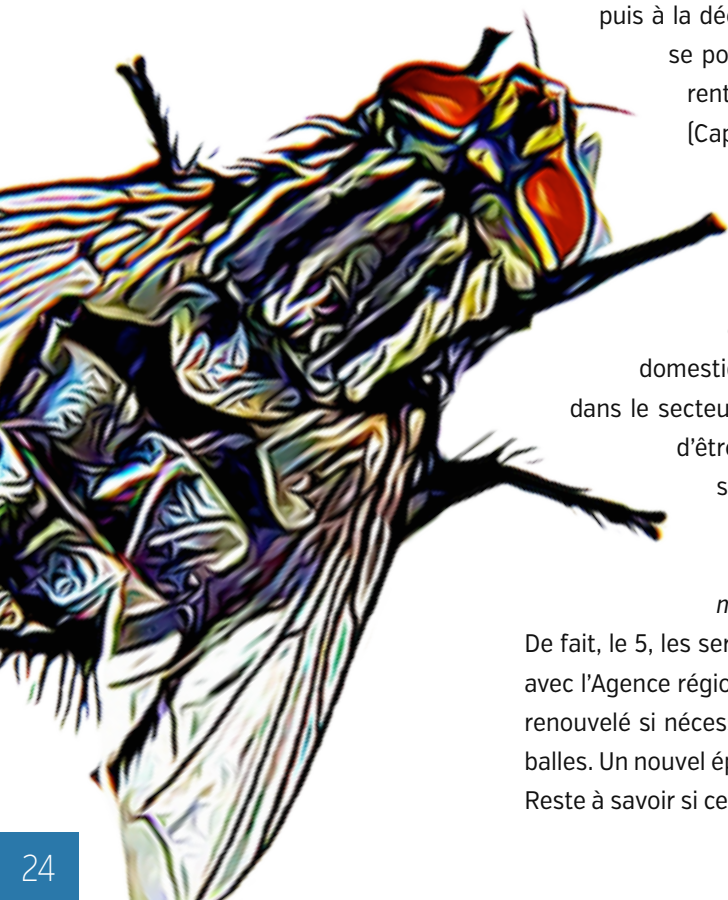


### AJACCIO

## Les mouches font le buzz

**Suite au blocage**, fin novembre 2019, de l'accès au centre d'enfouissement de Viggianello puis à la décision du Syvadec de procéder à la fermeture totale du site, une question se posait: que faire de ces ordures ménagères? Dans la région d'Ajaccio, Laurent Marcangeli, président de la Communauté d'agglomération du pays ajaccien (Capa) avait, dans le cadre une convention avec le Syvadec, opté pour la mise en balle et le stockage des déchets, sur le site ajaccien de St-Antoine. Une solution transitoire, faute de mieux. C'était sans compter avec les goélands et les rats, qui se sont mis en devoir d'éventrer les ballots contenant les déchets. Les températures anormalement chaudes de ce début d'année ont fait le reste, contribuant à la prolifération de mouches domestiques, sur le site, mais aussi dans les quartiers environnants, et notamment dans le secteur du centre hospitalier de Castelluccio. Une situation qui n'a pas manqué d'être dénoncée et commentée sur les réseaux sociaux, tandis que A Manca soulignait le problème environnemental ainsi que sur le risque sanitaire que faisait peser une telle situation. Le 4 février, la préfecture indiquait que des mesures étaient en cours à la Capa, afin de «réduire la population de mouches au niveau de Saint Antoine et de tarir leur source de prolifération».

De fait, le 5, les services de la Capa faisaient savoir que, dans le cadre d'un protocole élaboré avec l'Agence régionale de santé, un premier traitement venait d'être effectué. Il pourrait être renouvelé si nécessaire et il devrait être procédé à l'installation de bâches pour protéger les balles. Un nouvel épisode de la crise des déchets que connaît la Corse depuis plusieurs années. Reste à savoir si ce sera le dernier. ■ JPM





## SANTÉ

### La Corse monte en GRADeS

**L'e-santé** – c'est-à-dire l'application des technologies de l'information et de la communication (TIC) à l'ensemble des activités en rapport avec la santé – se développe en Corse. Suite au tour de France e-Santé du 9 janvier à Ajaccio, le groupement régional d'appui au développement de l'e-santé (GRADeS) a vu le jour fin janvier 2020 en Corse, sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP). Cette stratégie est construite en concertation entre l'Agence régionale de santé (ARS) et l'ensemble de ses partenaires (fédérations des établissements de santé, Collectivité de Corse, unions régionales des professionnels de santé, représentants des usagers, Assurance Maladie, etc...). Sous la dénomination de Corse e-santé, le GRADeS est chargé de proposer des services numériques de santé facilitant la communication et la coordination entre tous les professionnels au bénéfice des usagers ainsi que de promouvoir l'utilisation de l'e-Santé en région. Il sera le partenaire numérique de la réponse aux besoins de coopération des professionnels afin de prévenir ou d'éviter les ruptures dans les parcours des patients dont les malades chroniques, les personnes âgées ou en situation de handicap ou en grande précarité.

Sa feuille de route prévoit également de déployer massivement la télémédecine et de proposer des services numériques de coordination pour les acteurs sanitaires, libéraux, médico-sociaux, sociaux et de doter la Corse des services indispensables à l'échange au partage d'informations sécurisées et fiables. L'équipe socle du GRADeS est financée par l'ARS dans un cadre contractuel. Le conseil d'administration du GRADeS est présidé par le Dr Jean Canarelli, pdg de la SA Clinique d'Ajaccio. Lors de sa création, le 30 janvier dernier, 46 structures, réparties dans 7 collèges, ont choisi d'adhérer au GRADeS. ■ JPM



## Corse e-santé

### Un huitième navire pour Corsica line



**La flotte** de la compagnie maritime insulaire Corsica line se voit renforcée par un huitième navire : *A Nepita*. Il s'agit d'un cargo mixte mis en service en 2002, qui a été affrété auprès de l'armateur suédois Stena Roro. D'une capacité de transport de 1200 passagers et de près de 2000 mètres linéaires de fret (soit 140 remorques et 100 voitures) *A Nepita* desservira l'Afrique du Nord via l'Algérie dès l'été 2020. En effet, entre mars et avril, le navire devra subir différentes modifications dont l'installation d'un scrubber (système de traitement des fumées), ainsi qu'une augmentation du nombre de cabines pour porter sa capacité à 158 cabines). Il s'agit là, annonce la compagnie, d'une nouvelle étape vers un développement durable et responsable. De plus, la mise en service de ce huitième navire s'inscrit dans le cadre du développement de l'activité de Corsica line tant vers les ports de Corse que vers ceux d'Afrique du Nord. Selon Pascal Trojani, président de la compagnie, cet affrètement consolide la position de la Corsica Linea en tant que deuxième employeur de marins français et premier employeur de marins français en Méditerranée. La compagnie maritime insulaire recrutera à l'occasion 150 marins supplémentaires. ■ JPM

**0,77**

*degré de plus, au niveau mondial, que la moyenne de la période allant de 1981 en 2010 pour le mois de janvier 2020, selon le programme européen de surveillance de la Terre, Copernicus. En Europe, la température de ce mois de janvier a augmenté de 3,1 °C par rapport à la période 1981-2010.*

**1100**

*hectares: c'était, à la mi-journée du 5 février, l'estimation de la surface parcourue par les flammes, suite à l'incendie qui s'est déclaré le 3 février à proximité du massif de Bavella, au lieu-dit col de Larone est estimée, alors que la Corse était placée en vigilance orange.*

**3734**

*immatriculations de voitures particulières neuves enregistrées par la préfecture de Corse au 4e trimestre 2019, soit une baisse de 2,2% par rapport au trimestre précédent tandis que l'ensemble des autres régions métropolitaines affichent une progression des achats (+22%).*

# LA FONDATION DU PATRIMOINE EN CORSE A 20 ANS

**Depuis 20 ans, la délégation Corse de la Fondation du patrimoine œuvre à la restauration du patrimoine public et privé de notre île. Au travers du label, de la souscription publique et du mécénat d'entreprise, elle accompagne les particuliers, les collectivités et les associations dans des projets de restauration.**

*Bibliothèque patrimoniale Fesch, Ajaccio*

**A**u niveau national, la Fondation a été créée par la loi du 2 juillet 1996. «*Ce n'est pas une association, elle est créée par la loi, à but non lucratif et est reconnue d'utilité publique, précise Thierry Rovere, son chargé de mission. En Corse elle est née en 2000, il y a tout juste 20 ans*». La première mission, il y a 20 ans, concernait le patrimoine privé: «*Pour cela nous avons un label, le label de la Fondation du patrimoine, qui est supervisé par l'État et qui permet à des propriétaires qui ont des maisons représentatives du patrimoine architectural local de bénéficier de ristournes fiscales s'ils font les travaux dans le respect des matériaux, des techniques ... À cela s'ajoute la restauration et la préservation du patrimoine public, qu'il soit mobilier ou architectural. Aujourd'hui, ce patrimoine représente notre principale activité en Corse*».

La Fondation du patrimoine est articulée autour de bénévoles avec, dans chaque région un délégué régional, aidé par des délégués départementaux et des salariés. Au niveau national, la fondation compte pas moins de 600 bénévoles pour une soixantaine de salariés. L'essentiel des forces vives sont donc des bénévoles. En Corse, le délégué régional est René Lota, secondé par un délégué adjoint, Bartelemy Colombani qui est en Balagne. Elle s'appuie également sur de nombreux bénévoles qui s'emploient, au niveau micro-régional, à faire remonter des projets. «*Concrètement, reprend Thierry Rovere, notre intervention est complémentaire des autres aides, c'est-à-dire que, par exemple, une commune qui souhaite restaurer quelque chose fait sa demande de subvention à l'échelon supérieur et nous, nous venons nous surajouter à ce dispositif pour capter non pas de l'argent public mais de l'argent privé, par le biais du mécénat. Notre mission, c'est d'amoindrir la part restant à charge du maître d'ouvrage. Lorsque les communes font appel à nous, nous allons déterminer si le projet est éligible ou pas. Pour cela, nous avons des bénévoles qui sont architectes du patrimoine et qui nous aident à prendre des décisions sur le plan technique. Comme nous faisons appel au mécénat c'est le volume des dons pour chaque projet qui fait le budget. Tout va dépendre essentiellement de l'implication*

*locale lorsque la campagne d'appel aux dons est lancée*». Car pour que le projet aboutisse, il faut une émulation sur le terrain. Selon le chargé de mission, un appel au mécénat ne sert à rien si le projet n'est pas activement soutenu et relayé par la communauté. «*Les gens ne viennent pas spontanément. Ou il y a une animation locale autour du projet et ça va drainer du monde et des dons, sinon ce sera un flop*».

«*En général, explique-t-il, la fondation passe une convention avec la commune qui est propriétaire du bien et qui va financer les travaux. En renfort, l'idéal est qu'il y ait une association locale impliquée dans le projet et qui va animer la souscription. La fondation encaisse les dons au profit de la commune, chaque don générant un reçu fiscal pour le donateur*». La déduction fiscale est de 66% pour un particulier et de 60% pour une entreprise.

En octobre 2019, la délégation Corse de la Fondation du patrimoine a mis sur pied un club de mécènes. Il s'agit d'entreprises corses qui souhaitent adhérer à la démarche de la fondation, qui a fixé à 4000€ la cotisation annuelle que ces sociétés vont ensuite pouvoir défiscaliser. Ces cotisations permettent de constituer un pot commun, sachant que lorsque les entreprises adhèrent au club, ce n'est pas pour soutenir tel ou tel projet. Une à deux fois par an, elles se voient soumettre l'ensemble des projets ouverts et là elles font leur choix. Cette année, le club a ainsi choisi trois projets à soutenir: l'église St Antoine de Lugo de Venaco; le portrait officiel de Napoléon III, propriété du Musée de Bastia; et la restauration du fonds ancien de la Bibliothèque Fesch d'Ajaccio. Le club des mécènes réunissait 7 membres l'an passé, il en compte 9 cette année.

Au niveau national, la fondation est partenaire de la Mission Bern, démarrée en 2018. Stéphane Bern s'est vu confier cette mission par le Président de la République afin d'apporter son aide pour sauver le patrimoine. «*Pour cela, dit Thierry Rovere, il lui faut des partenaires sur le terrain. La Fondation et les Directions régionales des affaires culturelles (Drac) sont ces deux partenaires. À nous, sur le terrain, de faire remonter les projets, de les instruire, voir ce qui est éligible ou non et après nous faisons remonter tous ces projets au sein de*



Église St-Michel de Penta di Casinca, maître-autel et les 2 vitrines

Photo Association restauration église de Penta

la mission. En revanche, nous ne sommes pas décisionnaires». En 2018, le loto a généré 1200 000 € de retombées directes pour le patrimoine en Corse. En 2019, 500 000 € sont allés à la bibliothèque Fesch...

Actuellement de moins en moins de projets concernent le bâti privé. C'est que, note le chargé de mission, la mise en place de tels projets s'avère plus compliquée à mettre en place: «Déjà, parce que cela coûte cher pour le propriétaire. La labellisation est un peu contraignante. Il doit bien sûr réaliser des rénovations conformes aux directives de l'architecte des Bâtiments de France, sous peine de se voir retirer le label. Enfin, il faut être subventionné à hauteur de 1% minimum du montant des travaux par les fonds départementaux de la Fondation, condition indispensable à l'octroi du label. Le label est délivré pour cinq ans au vu des travaux envisagés». Aujourd'hui, il y a donc très peu de dossiers de réfection de patrimoine privé qui aboutissent, à l'inverse du patrimoine public. Pour autant, fait observer Thierry Rovere, «Il y a plus à faire aujourd'hui qu'hier! On remarque également un changement par rapport à il y a 10 ans, les gens ont une autre approche, on va refaire oui mais on va bien refaire. Et ça je trouve que c'est quelque chose qui va crescendo. Prenez le temps mais faisons mieux, d'où des projets qui mettent parfois plusieurs années à éclore. Ce qui a changé aujourd'hui c'est aussi la facilité avec laquelle les gens donnent avec notre intermédiaire. Le mécénat d'entreprise prend de l'importance. Par exemple, tout récemment, la société Akuo Corse Energies a fait un don de 250 000 €. Il faut développer cela. Je pense que l'avenir est là. Il faut travailler là-dessus, il y a un avenir, je pense, dans le mécénat d'entreprise. Par ailleurs, nous avons de plus en plus de sollicitations de la part des collectivités.

À ce jour, ce sont 1700 000 € sur les 10 dernières années qui ont été récoltés pour 140 projets. C'est colossal pour une petite région comme la nôtre. Tous les projets ont à ce jour abouti, même si parfois ça peut prendre du temps». Yves Roux peut en témoigner. Ce retraité, qui habite Penta-di-Casinca depuis une dizaine d'années s'est vu confier en 2011 la présidence de l'association créée en 1988

dans le but de permettre la restauration de l'église de la commune, l'église Saint-Michel, dont la construction date des années 1640 et qui a été classée en 1990. «Depuis la création de l'association, nous avons déjà réalisé des travaux de réfection des vitraux, de la sacristie et des fenêtres, mais il restait encore beaucoup à faire, dit-il. Etant retraité, j'avais du temps pour pouvoir m'occuper de trouver des aides financières pour restaurer l'intérieur de l'église qui était en très mauvais état. Cette église a été bâtie par nos anciens, il ne faut pas l'oublier. C'est notre patrimoine. On ne peut pas la laisser se dégrader. Alors je me suis mis en quête de fonds. Les mécènes donnent un peu mais ça n'a pas été suffisant. Grâce à des recherches sur Internet, j'ai découvert la Fondation du patrimoine. Puis, j'ai rencontré Thierry Rovere. Avec le soutien de la Fondation, nous avons organisé des fêtes, des tombolas... dans le but de récolter des fonds. Et ça a marché! Sans elle, nous n'en serions jamais là où nous en sommes et j'aurais sûrement abandonné. Aujourd'hui, grâce à la Fondation, nous avons pu restaurer la quasi totalité du mobilier intérieur. Cette fondation est indispensable, sans cela on ne peut rien faire. Sans cela, on perdrait notre patrimoine.» ■ Céline FORNALI

## REPÈRES

En 2018, la Fondation du patrimoine totalisait

**2 038** projets soutenus, pour un montant de **51,1 M€**

d'aides en faveur du patrimoine, ce qui s'est traduit par le maintien ou la création de **13 800** emplois dans le bâtiment ; **80%** des projets de la fondation étaient situés dans des communes rurales de moins de 2000 habitants.

En 2017, **1214** labels ont été octroyés, pour **64 M€** de travaux engagés.

# CARNETS DE BORD

## Le blasphème, le cœur et le portefeuille

par **Béatrice HOUCHARD**

Journaliste successivement à *La Nouvelle République*,  
*du Centre-Ouest*, *La Vie*, *Le Parisien*, *Le Figaro* et *L'Opinion*.  
Spécialiste de politique, passionnée de cyclisme et d'opéra.

Auteur notamment de

*À quoi servent les députés?* (Larousse, 2008),

*Le Fait du Prince* (Calmann-Lévy, 2017),

*Le Tour de France et la France du Tour* (Calmann-Lévy, 2019).



### 29 JANVIER

Les images tournent en boucle sur les réseaux sociaux, provoquant un buzz d'enfer: place de la République, à Paris, des pompiers qui manifestaient la veille se battent avec des policiers. Ce n'est même pas une scène un peu chaude de maintien de l'ordre. Ce sont des batailles rangées et même dérangées. On croirait voir deux bandes de racailles de Seine-Saint-Denis (ou d'ailleurs) régler leurs comptes avec leurs poings et leurs pieds pour asseoir une hypothétique autorité sur leur territoire.

Ce type d'incident n'est pas inédit. On en a déjà vu à Paris ou à Marseille, notamment. Mais cette fois, c'est d'une incroyable violence. Les syndicats parleront plus tard d'un événement « choquant » qui nuit à l'image des pompiers. Pour le citoyen qui peut être amené à appeler la police ou les pompiers dans tel ou tel accident de la vie quotidienne, et qui aimerait voir les uns et les autres travailler bras dessus, bras dessous, c'est aussi incompréhensible que dramatique.

### 30 JANVIER

Revoilà François Fillon. Ce soir, sur France 2, il est l'unique invité de l'émission « Vous avez la parole », animée par Léa Salamé et Thomas Sotto. François Fillon, 65 ans, grand brûlé de la politique, que l'on disait quasiment installé à l'Élysée dès lors qu'il avait battu Nicolas Sarkozy et Alain Juppé lors de la primaire de la droite, fin 2016, et que l'affaire des emplois [fictifs ou non?] de son épouse Penelope a envoyé directement vers la case « retraite », dans les deux sens du terme.

L'ancien Premier ministre doit comparaître entre le 24 février et le 11 mars devant le tribunal correctionnel de Paris. Il est poursuivi pour détournement de fonds publics, complicité et recel, complicité et recel d'abus de biens sociaux et manquement aux obligations déclaratives de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. Son ancien suppléant lorsqu'il était député de la Sarthe, Marc Joulaud, est également poursuivi ainsi que son épouse Penelope.

C'est probablement de cela que vient le trouble, pour ne pas dire le malaise, devant l'émission de France 2. On nous explique qu'il ne s'agit pas de faire le procès avant le procès, mais la première

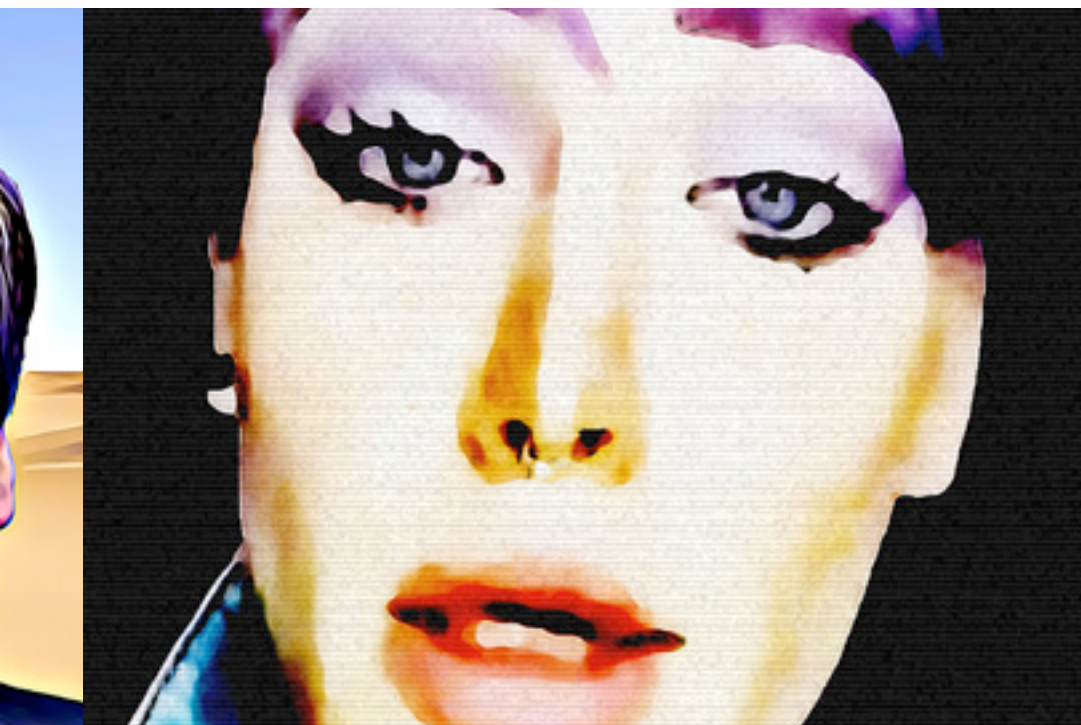
partie de l'émission y ressemble fort: « Pourquoi votre épouse n'avait-elle pas de badge de l'Assemblée nationale? », « Pourquoi les autres assistants parlementaires ne la connaissent-ils pas? », « Avez-vous des preuves qu'elle a réellement travaillé pour vous? », etc. Pendant la campagne électorale, ces interrogations s'imposaient car l'élection présidentielle était en jeu. Mais maintenant? Pourquoi François Fillon, le cheveu plus grisonnant, l'œil un peu humide, la voix parfois tremblante, a-t-il accepté [voire suscité?] un tel exercice?

Tous ceux qui ont côtoyé François Fillon le disent: cet homme est un mystère, enveloppé dans ses secrets et son orgueil. Pendant la campagne présidentielle, il oubliait souvent de parler à ses porte-parole... En l'observant, on a toujours eu davantage de questions que de réponses. Ce soir, il veut visiblement défendre son honneur et celui de son épouse. Mais il semble aussi enfermé dans la certitude que, sans une campagne médiatique doublée d'une procédure judiciaire menée avec une rapidité qui relève incontestablement du zèle, il serait aujourd'hui président de la République. Or, rien ne permet jamais d'être certain d'une élection avant que le dernier bulletin ne soit glissé dans l'urne. Avant même le déclenchement de ce qu'on a appelé le « Penelopegate », les sondages de François Fillon étaient orientés à la baisse. À droite même, on s'était inquiété très vite d'un projet assis sur des purges mais manifestant peu de générosité. Sans les « affaires », il aurait peut-être devancé Marine Le Pen. Mais aurait-il battu Emmanuel Macron? On ne le saura jamais, de même qu'on ne saura jamais si Lionel Jospin aurait battu Jacques Chirac en 2002, dans l'hypothèse où Jean-Marie Le Pen ne lui aurait pas grillé la politesse au soir du 1<sup>er</sup> tour.

Ayant renoncé (malgré ses promesses de 2017) à donner les noms de ceux qui ont brisé son ascension et ayant l'élégance de ne pas dire de mal d'Emmanuel Macron, François Fillon n'a en réalité ce soir rien à nous dire. Devant l'écran de télévision, on se sent comme l'invité importun d'une histoire qui n'est plus la nôtre.

### 1<sup>er</sup> FÉVRIER

Faut-il « être Mila »? On en est là, dans la France de 2020: chacun est sommé, de préférence sur les réseaux sociaux, de dire s'il soutient ou non cette jeune adolescente qui a déclaré sur Instagram:



Illustrations d'après photos DR

«Je déteste la religion. Le Coran est une religion de haine, l'islam c'est de la merde, je dis ce que je pense! Je ne suis pas raciste. On ne peut pas être raciste envers une religion. J'ai dit ce que j'en pensais, vous n'allez pas me le faire regretter. Votre religion, c'est de la merde, votre Dieu, je lui mets un doigt dans le trou du cul, merci, au revoir.»

On est d'accord, ce n'est pas très élégant. Mais elle a 16 ans et venait de subir des insultes homophobes. Après ses déclarations, ce sont des menaces de viol et de mort que la pauvre a reçues, ne pouvant retourner dans son établissement scolaire. Elle a aussi eu droit à l'ouverture d'une enquête judiciaire pour provocation à la haine religieuse, le parquet voulant vérifier que les propos de la jeune fille «s'inscrivent dans la liberté d'expression». Enquête très vite refermée, on n'ose ajouter «Dieu merci».

Mais l'affaire n'a pas fait l'unanimité. Le plus inquiétant: le nouveau délégué du Conseil français du culte musulman (CFCM), Abdallah Zekri, ose: «Elle doit assumer les conséquences» de ses propos car «elle l'a cherché». La plus maladroite: Nicole Belloubet, qui déclare sur Europe 1: «L'insulte à la religion, c'est évidemment une atteinte à la liberté de conscience, c'est grave», avant de faire marche arrière, les juristes de son équipe lui ayant probablement soufflé que tel n'est pas le cas. Ennuyeux, pour une ancienne «sage» du Conseil constitutionnel...

Cinq ans après le massacre de *Charlie Hebdo* et tous les attentats qui ont suivi, on débat donc encore du droit de dire du mal d'une religion, fût-ce en des termes orduriers. Oui, on peut blasphémer en France. Et on espère pouvoir continuer à le faire, mais il faudra être vigilant: on sent bien, en filigrane, la tentation de certains de rétablir la pénalisation du blasphème.

## 2 FÉVRIER

En ouverture du Tournoi des six nations de rugby, la France bat l'Angleterre. Deux jours après la date officielle du Brexit, le symbole n'est pas que sportif. «Brexitant!» titre le quotidien *L'Équipe*. Au-delà du clin d'œil, c'est surtout le réveil d'une équipe nationale qui, depuis plusieurs saisons, a surtout fait pleurer de déception et de rage les supporters du ballon ovale. Prochain match le 9 février pour confirmer face à l'Italie. Ce sera plus difficile le 22,

au stade de France, contre le Pays de Galles.

## 3 FÉVRIER

Comment se retrouver coincé dans une polémique qu'il était facile d'éviter? La «Macronie» vient encore de réussir l'exploit.

Au départ, une proposition de loi du député UDI Guy Bricout, élu du Nord, visant à porter de cinq à douze jours le congé d'un salarié qui a perdu un enfant mineur. Cela concerne environ 4 000 familles par an, frappées par ce malheur. A l'Assemblée nationale, le 30 janvier, le député explique qu'il faut «ancrer dans le marbre de la loi leur droit à douze jours de congé de deuil d'office, sans qu'il leur soit nécessaire de demander des jours de congé maladie ou des RTT à leurs collègues», solution choisie par la majorité. Réponse de la ministre du Travail, Muriel Pénicaud: «Ce que vous proposez, c'est un congé payé à 100% par l'entreprise!» La porte-parole du groupe majoritaire, Sereine Mauborgne, députée du Var, lance cette phrase: «Quand on s'achète de la générosité à bon prix sur le dos des entreprises, c'est quand même un peu facile...» Soucieux de ne jamais engager une dépense nouvelle, même quand celle-ci n'est pas publique, les députés de La République en marche repoussent le passage de cinq à douze jours.

Très vite, le gouvernement s'aperçoit de l'erreur phénoménale qui vient d'être commise et qui sera comprise dans l'opinion telle que l'a résumée le député de la France insoumise François Ruffin: «Vous ne parlez pas avec le cœur, vous parlez avec le portefeuille!» Pire encore pour la ministre: le président du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, assure sur Twitter qu'il est favorable aux douze jours de congé et suggère un nouveau vote.

Un second vote est en effet la procédure la plus simple, prévue par le règlement de l'Assemblée. Mais le gouvernement s'enfoncé un peu plus, parlant de lancer une «concertation» avec les associations familiales. Emmanuel Macron doit frapper du poing sur la table, dimanche, demandant au gouvernement de «faire preuve d'humanité». Histoire de remettre une pièce dans la machine, lundi matin, Olivia Grégoire, députée de la majorité, réclame aussi «de l'humanité» pour les députés qui ont suivi l'avis du gouvernement. On est en plein cauchemar. ■

# La sélection de la rédaction

## Lorenzaccio

Lorsqu'on choisit de donner à une compagnie chorégraphique le nom de Théâtre du corps, quoi de plus naturel que de faire dialoguer le théâtre et la danse ? Marie-Claude Pietragalla et Julien Derouault ont poussé cette logique jusqu'au bout en adaptant une pièce-phare du théâtre romantique français. Publié en 1834, mais joué pour la première fois en 1896 (avec Sarah Bernhardt dans le rôle-titre), bien après la mort de Musset, *Lorenzaccio* se déroule au XVI<sup>e</sup> siècle, à Florence, alors sous le joug d'Alexandre de Médicis. Son jeune et idéaliste cousin, Lorenzo, aspire à libérer Florence de ce despote. Pour y parvenir, il devient son compagnon de débauche, son âme damnée... Mais qu'arrive-t-il lorsque le masque de la duplicité en vient à vous coller à la peau ? Séduits par un « *texte riche et poétique* » et par l'ancrage de la pièce dans « *cette période foisonnante qu'est la Renaissance* », les deux chorégraphes se sont emparés de cette œuvre où se mêlent étroitement « *le grotesque et le sublime, l'obscurité et l'élégance* », avec l'intention de « *produire un spectacle hybride* » et de « *faire danser le théâtre, théâtraliser le mouvement, chercher du sens, du fond et de la forme en permanence à travers le corps et les mots* ». Il ont également voulu souligner à quel point *Lorenzaccio* leur est apparu comme « *une pièce intemporelle, ô combien moderne, qui brosse le portrait d'une humanité en perte de repères, en quête d'absolu, espérant un avenir meilleur où tout redevient possible* ». Leur spectacle, dans lequel Julien Derouault incarne Lorenzo, fait appel à la musique électro et à une scénographie et des décors visuels en images 3D conçus par Gaël Perrin. Il se veut ainsi « *Un Lorenzaccio de son siècle, le nôtre. Le langage s'habille de la gestuelle de l'acteur lui-même imprégné de la mémoire, de la rythmique des mots. Une nouvelle forme doit naître de tout cela : théâtrale et chorégraphique, un théâtre en mouvement, un théâtre organique, une danse théâtralisée et transcendée par la langue, celle d'un des plus grands écrivains romantiques français* ».

Le 8 février, 20h30. U Palatinu, Ajaccio. ☎ : 04 95 27 99 10 & [www.corsebillet.com](http://www.corsebillet.com)

Le 11 février, 20h30. Théâtre municipal de Bastia. ☎ : 04 95 34 98 00 & [www.bastia.corsica](http://www.bastia.corsica)



## Festival du cinéma espagnol et latino-américain

Pour cette 23<sup>e</sup> édition, l'association Latinità propose un voyage, au travers d'une sélection de 17 longs-métrages, dont 5 sont en compétition pour l'obtention des quatre prix traditionnels : Grand Prix, Prix des étudiants, Prix de la CCAS et Prix du public. Voyage dans l'espace, bien sûr, avec des œuvres représentatives de la création cinématographique de 8 pays : l'Argentine, le Brésil, la Bolivie, le Chili, Cuba l'Espagne, le Guatemala et le Mexique. Mais également voyage dans le temps, puisque le panel des œuvres présentées couvre diverses périodes de l'Histoire, de la période de Christophe Colomb à celle des années 1960 à 1990 au Guatemala, en revivant l'année 1973 au Chili et en évoquant les événements de 1936 en Espagne. Les œuvres retenues sont aussi propices à une exploration des sentiments, qu'il s'agisse de ceux d'une jeunesse en quête d'identité ou ceux d'adultes en proie à des confrontations, des luttes, des résistances, des rêves et des troubles amoureux. À ce programme viennent s'ajouter des projections spéciales : le « *clásico* » avec cette année le film d'Icíar Bolláin, *También la lluvia* ; le film soutenu par la CCAS avec *Yuli*, biographie du danseur cubain Carlos, figure du Royal Ballet de Londres et la séquence du spectateur, avec *El amor menos pensado*, comédie du réalisateur argentin Juan Vera. Durant toute la durée du festival, l'artiste-peintre Céline Lorenzi expose une série de toiles consacrées au désert mexicain. Invités de cette édition, le réalisateur mexicain Pablo Olmos Arrayales dont le thriller, *Rendez-vous*, est en lice pour la compétition ; et Jean-Marc Pannetier, directeur artistique de doublage et sous-titrage.

Du 9 au 15 février. Espace Diamant, Ajaccio. ☎ [www.latinita.fr](http://www.latinita.fr)



## Invernale

Créé voilà une vingtaine d'années, le festival de musique Les Rencontres de Calenzana se tient d'ordinaire au mois d'août. Mais il aura désormais, également, une déclinaison hivernale. À l'origine de ce projet qui allie formation et diffusion, le désir d'entretenir une proposition culturelle sur l'année. C'est du reste cette volonté qui a présidé à la mise en place d'une académie de musiques et chants traditionnels en février 2019. Pour cette 1<sup>ère</sup> édition d'Invernale, l'association étoffe sa proposition, en y adjoignant des interventions en milieu scolaire, quatre soirées de concerts exceptionnels et six stages d'initiation et pratique autour des musiques du monde, avec les différents artistes invités : chant diphonique bouriate, chants polyphoniques sardes, chants polyphoniques corses, chants polyphoniques géorgiens, chant d'inspiration chamanique et guimbarde, chant a cappella. Pour son coup d'envoi, Invernale reçoit Olena Uutai, artiste originaire de Yacoutie, chanteuse et joueuse de guimbarde, qui crée et improvise en s'inspirant des bruits de la nature ; Alexandre Arkhincheev, chanteur diphonique, compositeur, arrangeur et multi-instrumentiste bouriate (il s'accompagne notamment d'un moriin khuur, violoncelle mongol traditionnel) ; l'ensemble polyphonique sarde Tenores di Orosei, qui propose un répertoire constitué à la fois de chants (dont ceux du répertoire spécifique traditionnel appelé « *gotzos* » que l'on apprend dans le cadre strict des confréries religieuses) et de chants profanes ; le groupe Iberi qui explore tout le potentiel de la polyphonie et des instruments traditionnels géorgiens, considérés comme trésor culturel par l'Unesco ; la formation française de chant a cappella Opus Jam qui réunit six chanteurs - arrangeurs, d'horizons culturels et musicaux très divers ; le groupe corse Voce Ventu qui s'inspire de la tradition polyphonique et monodique corses. En ouverture du festival, le 15 à 18h, une conférence [entrée libre] sur les peuples autochtones de Sibérie et leurs chamanismes.

Du 15 au 18 février. Chapelle Ste Restitute, Calenzana. ☎ 04 95 30 59 41 & [www.musical-calenzana.com](http://www.musical-calenzana.com)

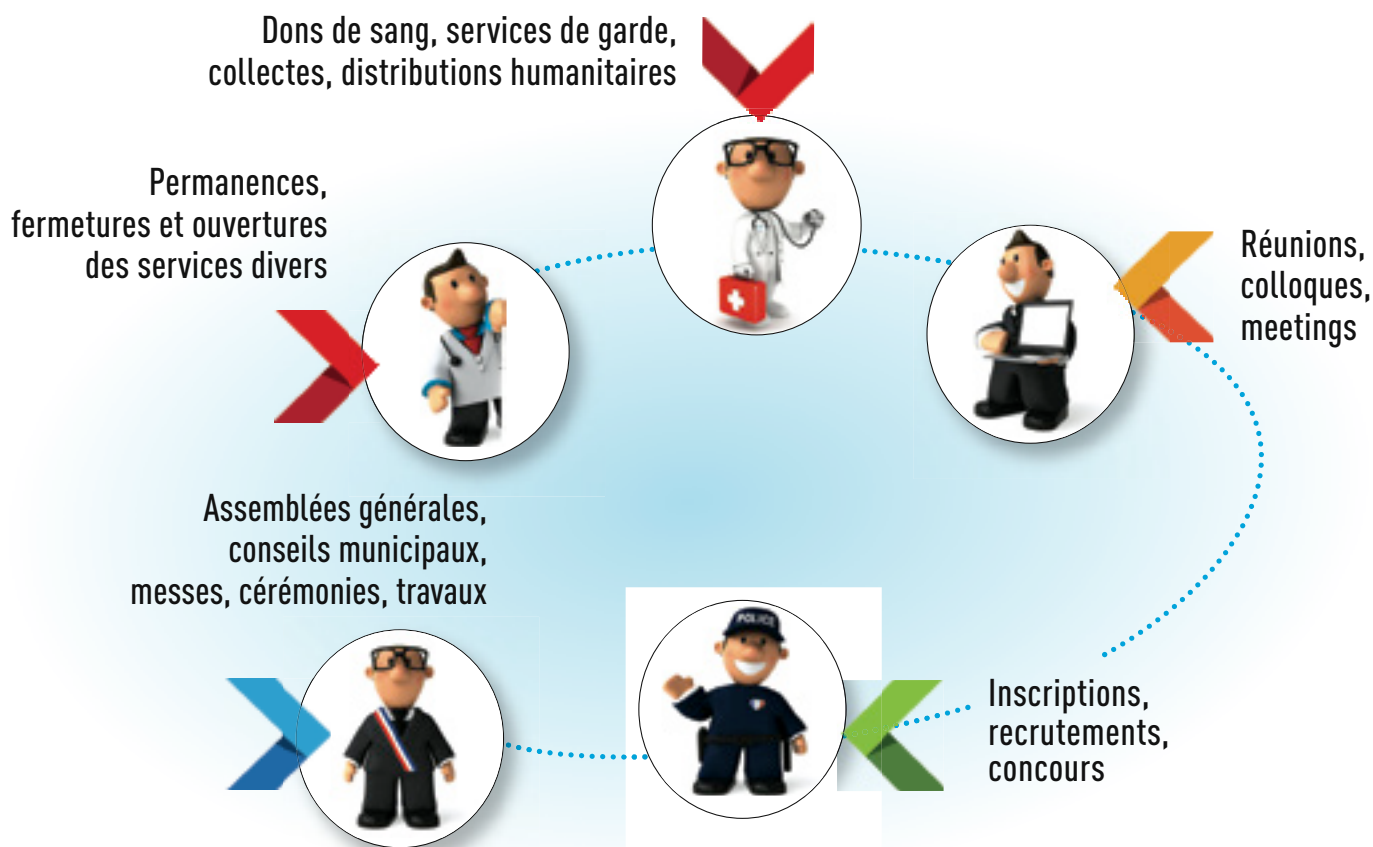
POUR ANNONCER GRATUITEMENT  
LES **RENDEZ-VOUS**  
DE VOS ASSOCIATIONS  
ET COMMUNES



**SERVICE  
GRATUIT**

# www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



## POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE

JE ME RENDS SUR

**www.icn.corsica/publier-une-info**



“

LE SAVIEZ-VOUS ?

Ventes, cessions d'entreprises  
et fonds de commerce.  
Actulégaes.fr publie chaque  
jour les meilleures opportunités.

”

Actulégaes.fr, avec votre journal

**Actulégaes.fr**

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises